

CiDFF

Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

Paris

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



SOMMAIRE

Edito	3
I. Présentation générale du CIDFF de Paris	4
II. Financements du CIDFF de Paris	5
III. Chiffres clés du CIDFF de Paris	6
IV. Temps forts de l'année 2024	7
V. Formation et sensibilisation sur les spécificités des violences au sein des couples LGBTQIA+	8
VI. Communication	9
VII. Pôle juridique	10
VIII. Pôle formation et prévention	26
IX. Service emploi	32
X. Accompagnement à la parentalité dans le contexte des violences conjugales	36
XI. Les ateliers du mardi : la reconstruction par le sport	37
X. Perspectives 2025	38
Remerciements	39

Edito de Catherine Lesterpt, présidente



2024 : Engagement renforcé, inquiétudes partagées

L'année 2024 a été, pour le CIDFF de Paris, une année particulièrement dense, marquée à la fois par un **renforcement de nos activités**, des **avancées importantes**, mais aussi par des **tensions budgétaires majeures** qui soulèvent de réelles inquiétudes pour notre avenir.

Notre engagement s'est traduit par une activité en hausse dans l'ensemble de nos pôles. **3 945 personnes ont pris contact** auprès du CIDFF de Paris, dont **2 901 ont été reçues** en permanences et accompagnements juridique ou professionnel. Cela représente **11 234 entretiens réalisés**, signe d'un besoin croissant d'accompagnement vers les droits, l'insertion professionnelle et l'autonomie.

Une action renforcée et innovante.

Notre pôle juridique a poursuivi son travail d'expertise auprès des femmes victimes de violences au sein du couple, tout en développant une méthodologie spécifique sur les évaluations victimes notamment les **“Avis à victimes”** avant la sortie de détention des auteurs. Cette expertise a été reconnue au niveau national et intégrée au **catalogue de formation de la Fédération Nationale des CIDFF**, une belle reconnaissance de notre savoir-faire.

Le pôle formation a consolidé son offre avec **137 actions de formation et de prévention** ayant permis de sensibiliser **2803 personnes** sur des enjeux essentiels tels que l'égalité, la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes.

Le Service emploi, quant à lui, a connu une **restructuration profonde**. Une nouvelle conseillère a permis d'ouvrir l'accompagnement à un public élargi : femmes en situation de précarité sociale, de rupture, ou confrontées à des freins multiples à l'insertion. Nous avons ainsi accompagné **114 femmes** en parcours vers l'emploi, avec **336 entretiens individualisés**. Deux partenariats innovants, avec **ZARA** et la **Fondation THOM FOR YOU**, ont permis des remobilisations concrètes vers le monde du travail.

Les Jeux Olympiques 2024 ont été l'occasion de démontrer notre capacité à intervenir hors de nos cadres habituels. En créant, aux côtés des associations En Avant Toutes et Elle's IMAGINE'nt, **les Safe Places**, nous avons su agir dans des contextes festifs, renforcer la prévention et offrir des lieux de sécurité aux femmes. Ce projet a été récompensé par le **Prix Prév 2024**, signe fort de notre créativité et de notre réactivité.

Enfin, nous avons posé en 2024 les fondations d'un projet d'envergure : **le programme FAV**, pour mieux repérer et accompagner les **femmes de plus de 60 ans victimes de violences conjugales**. Ce projet, unique à ce jour, répond à un besoin encore trop peu pris en compte et sera lancé dès 2025.

Des tensions budgétaires majeures

Mais cette année a aussi été marquée par une forte tension : **l'extension de la prime Ségur aux salarié·es du CIDFF**, bien qu'essentielle pour la reconnaissance de leur engagement, **n'a pas été compensée financièrement à l'euro près** par l'État. Cette décision a eu un impact direct sur la trésorerie de notre structure. Au titre de 2024, grâce au soutien de la **Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité**, nous avons pu verser partiellement la prime en fin d'année 2024, la partie restante ayant été versée en mai 2025. Toutefois, pour 2025, **aucune garantie de compensation intégrale n'a été donnée à ce jour**, nous laissant dans une situation financière incertaine.

Cette instabilité fragilise notre modèle. Alors que les besoins des femmes augmentent, nos moyens stagnent. Si la **diversification de nos ressources**, notamment via des partenariats privés, nous permet d'amorcer de nouvelles dynamiques, elle ne saurait remplacer une **véritable reconnaissance institutionnelle et budgétaire** de nos missions.

Une équipe engagée, une vie associative vivante

Face à ces défis, notre force reste notre équipe salariée, dont le professionnalisme, la compétence et la résilience sont unanimement salués par nos partenaires comme par les femmes accompagnées. Notre vie associative s'est également enrichie en 2024 avec **l'arrivée de nouvelles bénévoles**, venant renforcer notre action avec leur énergie et leurs compétences.

Nous avons participé activement aux **Assises nationales du réseau des CIDFF à Rennes**, et pris part à la rédaction du **nouveau projet associatif du réseau**, adopté en mars 2025. Cette implication témoigne de notre volonté de contribuer pleinement à la dynamique collective.

Ensemble pour 2025

En 2025, nous continuerons à porter haut les valeurs du CIDFF : l'égalité, l'émancipation, la justice. Nous continuerons à **accompagner les femmes dans leurs parcours**, avec écoute, bienveillance et exigence. Mais nous ne pourrons le faire sans **un soutien renforcé**. Le CIDFF de Paris a besoin de partenaires publics et privés engagés à ses côtés, pour garantir la pérennité de ses actions.

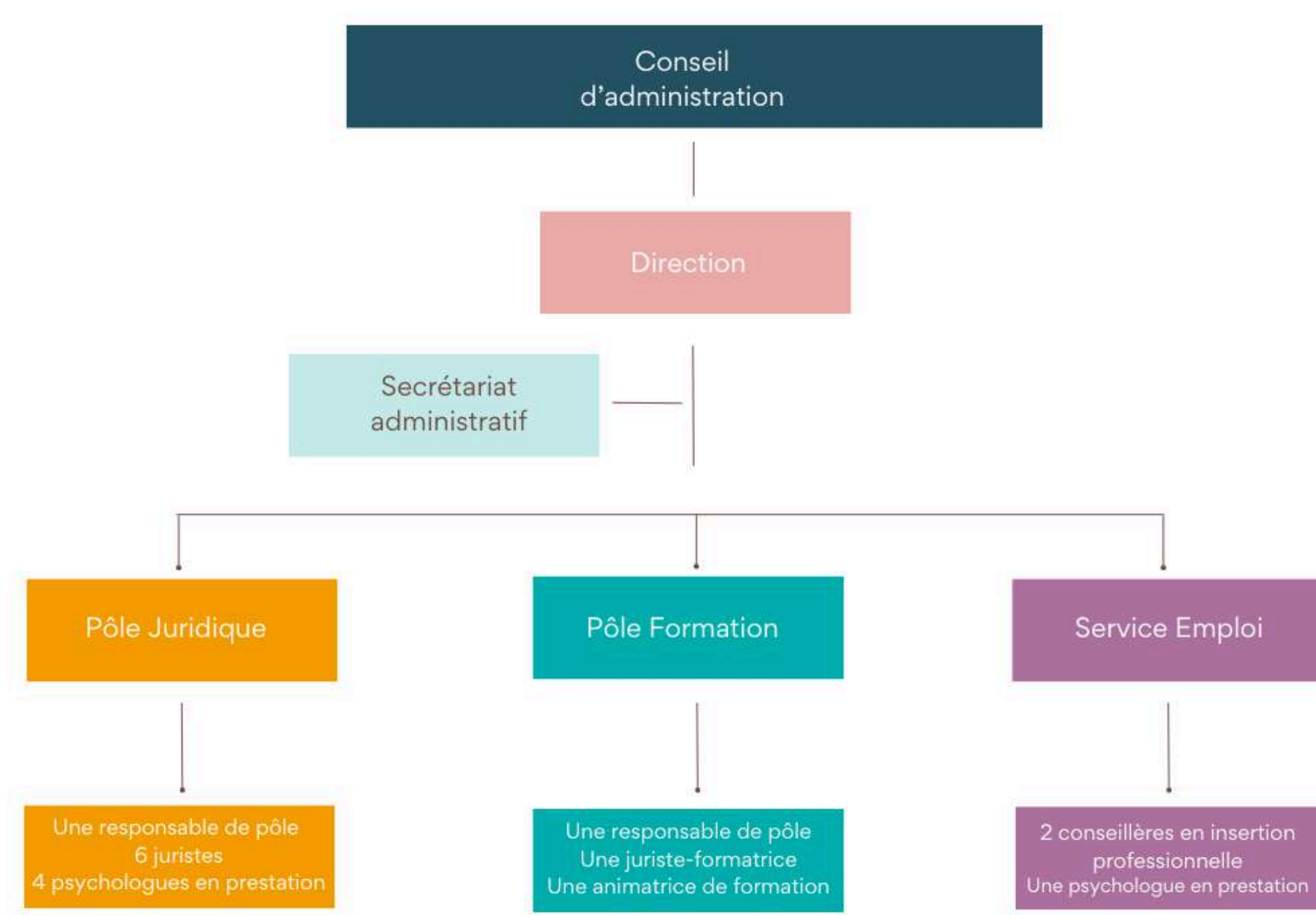
Au nom du Conseil d'administration, je tiens à **remercier chaleureusement toute l'équipe salariée** pour son travail remarquable, son engagement au quotidien et sa capacité à faire vivre, concrètement, nos valeurs. Je remercie également les bénévoles, les partenaires institutionnels, les mécènes, ainsi que les femmes qui nous accordent leur confiance.

C'est pour elles, avec elles, que nous continuerons à agir.

I- Présentation générale du CIDFF de Paris

Organigramme

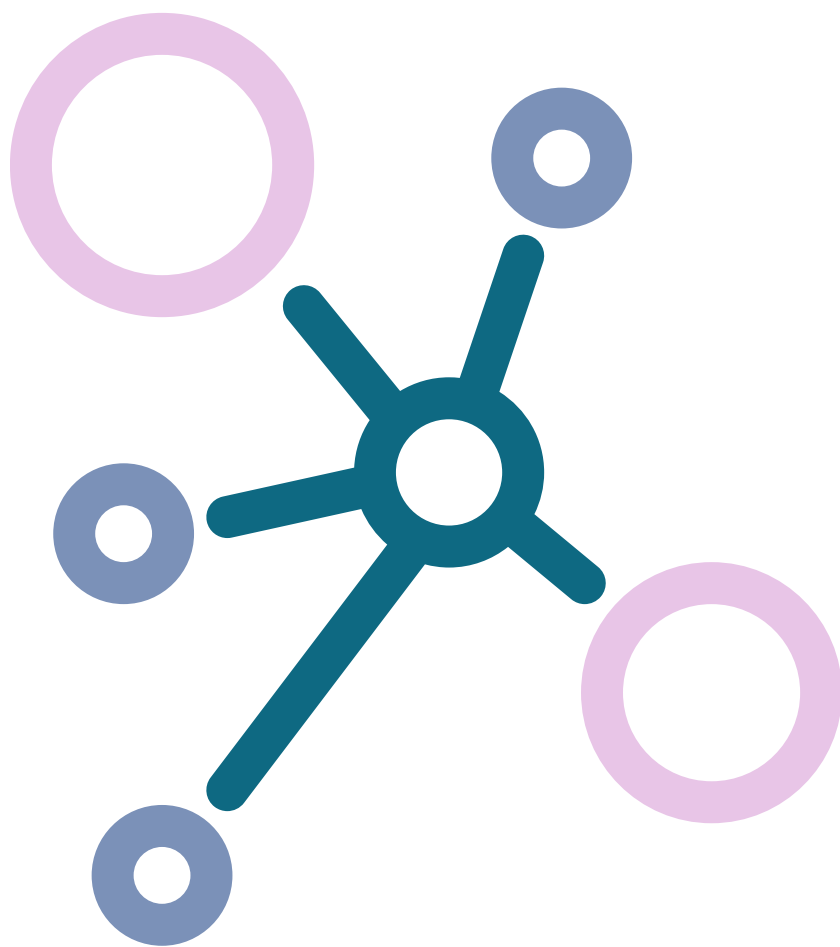
En 2024, le CIDFF de Paris est composé d’ un conseil d’administration et de 14 salarié-es



Implication du CIDFF de Paris dans les instances

Le CIDFF de Paris continue son implication dans les dispositifs nationaux et régionaux :

- au sein de la Fédération Nationale des CIDFF :
 - Des groupes de travail et commissions (lutte contre les violences, droit international privé, droit de la famille, emploi)
 - Les Conseils National de Liaison (CNL) pour resserrer le lien entre les différents territoires et le niveau national.
- au sein de la Fédération Régionale des CIDFF :
 - Le comité mensuel d’organisation (CMO) à destination des directeur·rices;
 - La mutualisation de projets comme celui du Van Informations Femmes.
 - Au bureau de la FRCIDFF IDF

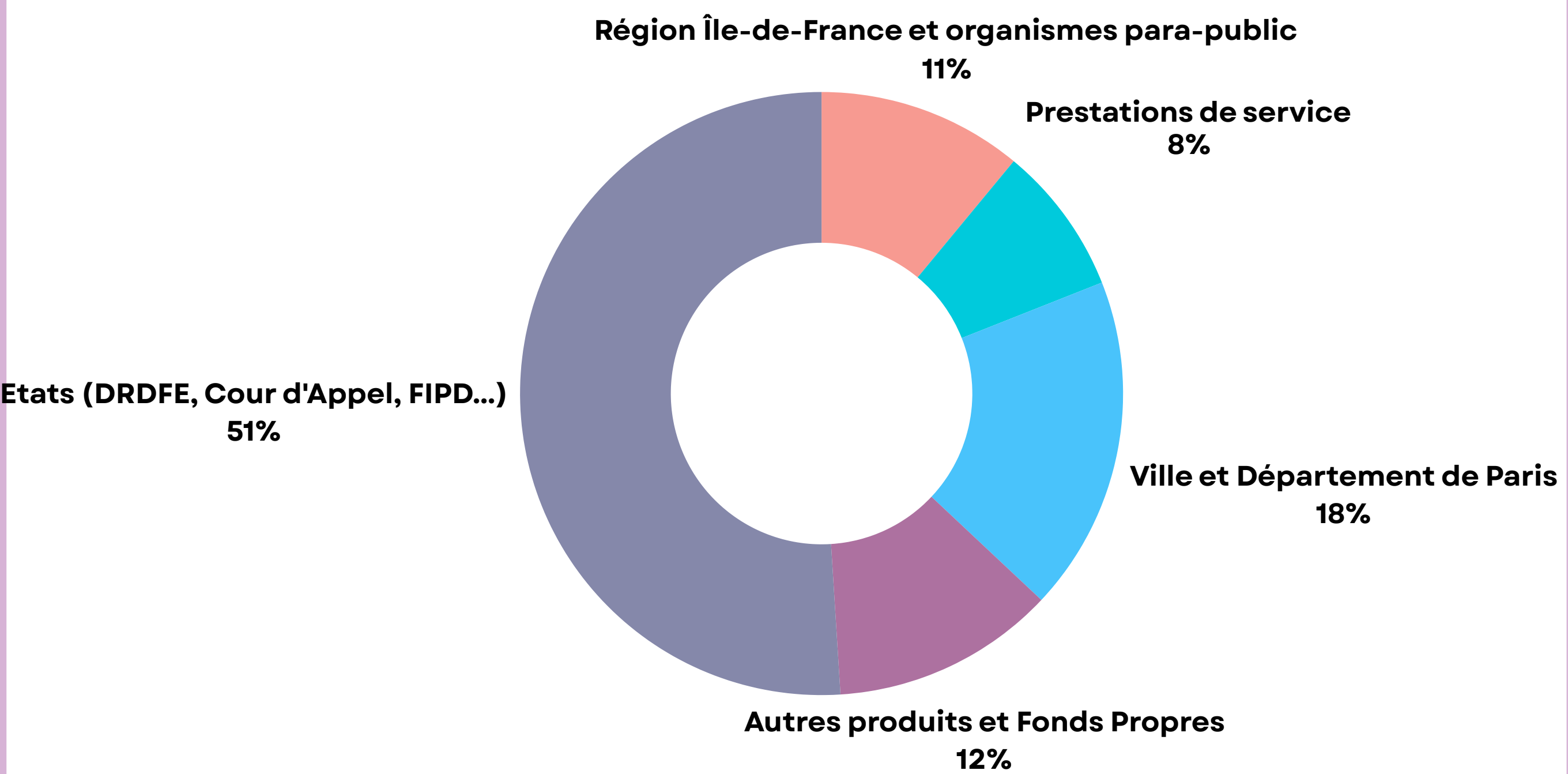


Le CIDFF de Paris continue son implication dans les dispositifs territoriaux :

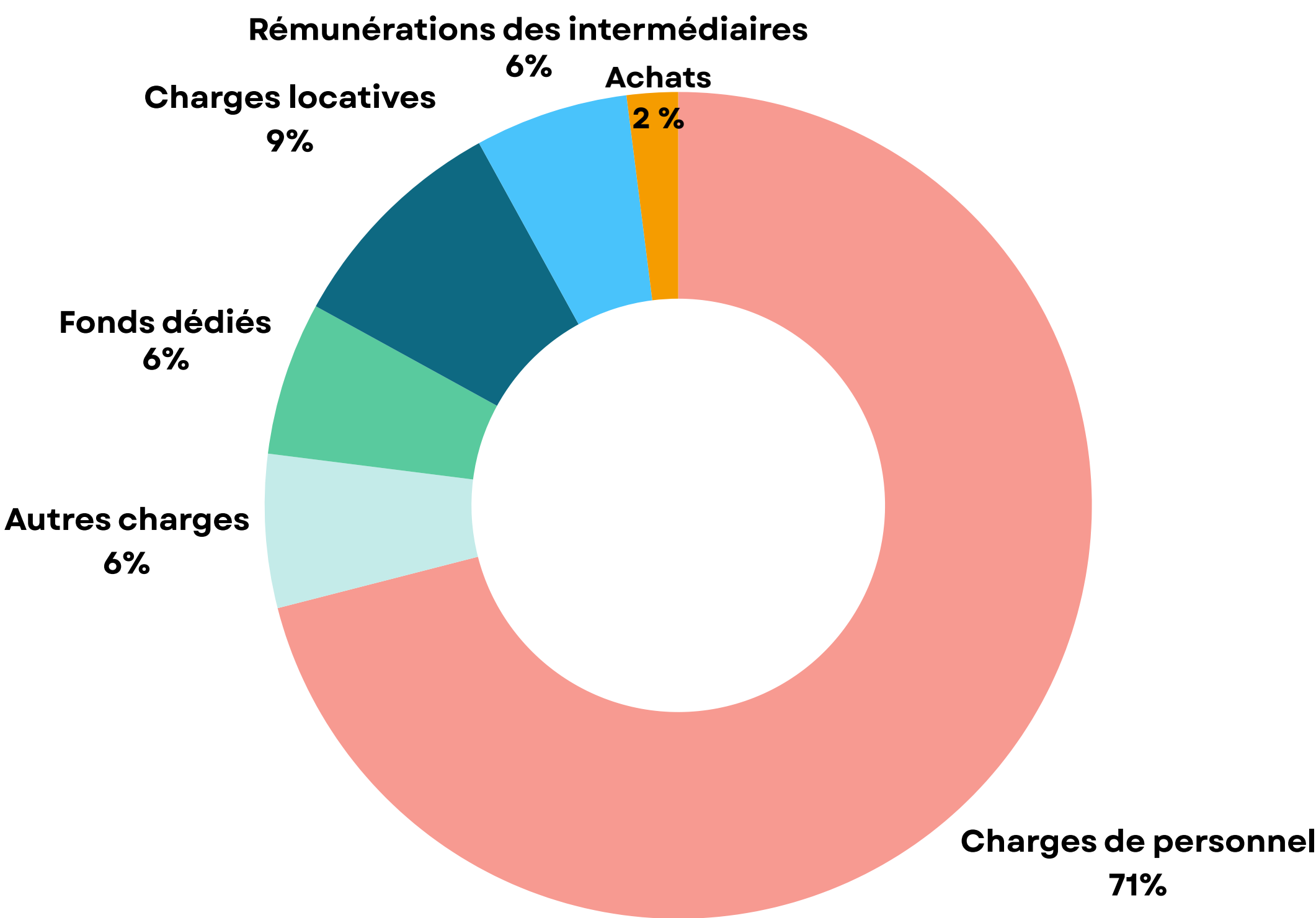
- Contrat Parisien de prévention et de sécurité ;
- Comité local d’aide aux victimes ; coordination séniors
- Schéma départemental d’aide aux victimes d’infractions pénales ;
- Réseaux d’aide aux victimes et de lutte contre les discriminations sur plusieurs arrondissements ;
- Dispositifs de la Politique de la Ville (10ème, 13ème et 20ème) ;
- Dispositifs de protection (OP, TGD, BAR, EVVI, sortie de détention).

II- Financements du CIDFF de Paris

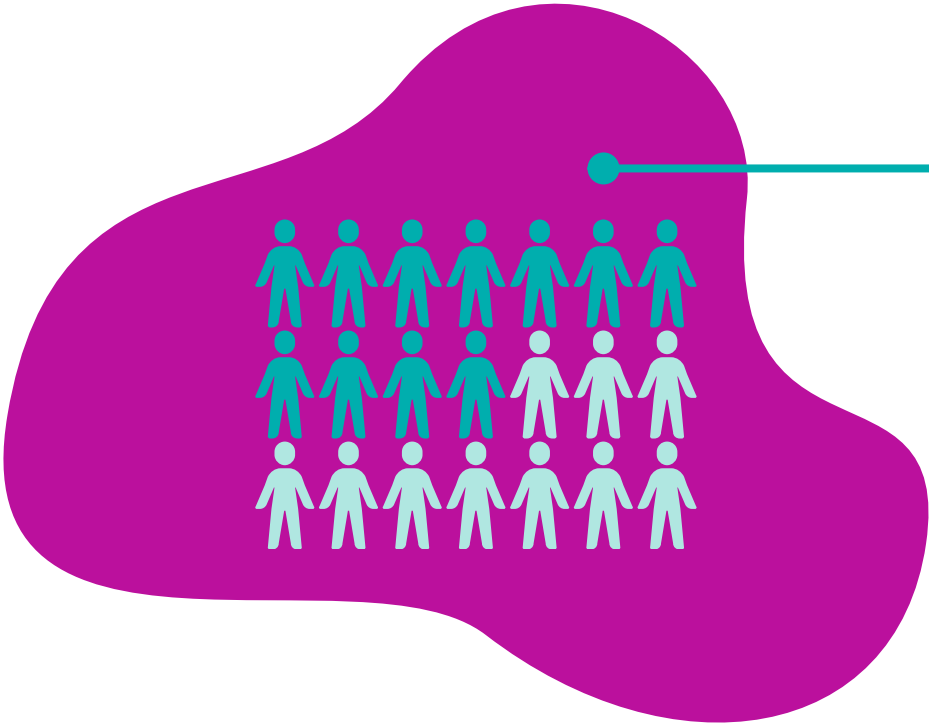
Ressources



Charges



III- Chiffres clés du CIDFF de Paris



3 945

PRISES DE CONTACT

dont 2 901 personnes reçues
93% de femmes

11 234

ENTRETIENS

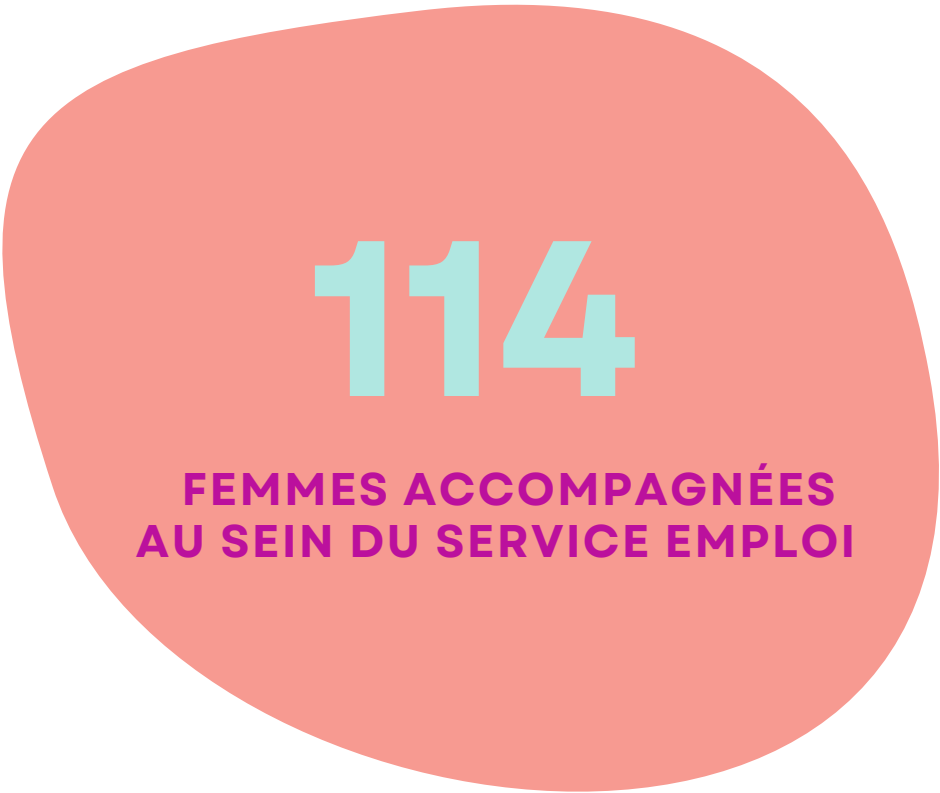


+18% PAR RAPPORT À 2023

57 089

DEMANDES TRAITÉES

DONT 88% CONCERNENT
DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES



114

FEMMES ACCOMPAGNÉES
AU SEIN DU SERVICE EMPLOI



2 803

PERSONNES FORMÉES OU
SENSIBILISÉES POUR 137
ACTIONS DE FORMATION

IV. Temps forts de l'année 2024

JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024 Safe-places

Jeux Olympiques : à Paris, des "refuges" contre les violences sexistes et sexuelles dans les lieux festifs

Publié le mercredi 10 juillet 2024

ÉCOUTER (3 min)



Jeux olympiques : une "safe place" contre les violences sexistes et sexuelles installée à l'Hôtel de ville de Paris...

[VIDÉO] Des zones refuges pour les victimes de violences sexistes et sexuelles vont être installées dans la capitale pendant les Jeux...



Euro de foot et JO de Paris : la crainte d'une hausse des violences conjugales

Les professionnels du secteur font le lien entre compétitions sportives et augmentation des violences contre les femmes. Un ressenti appuyé par une étude anglaise. Plusieurs initiatives ont été prises pour ne pas laisser les victimes seules.





Safe Place

Témoin ou victime de violences sexistes et/ou sexuelles ?

Une équipe professionnelle, formée et bienveillante est là pour vous !

Anonymat
Écoute
Respect
LGBTQIA+ friendly



Face à un risque accru de violences sexistes et sexuelles durant les grands évènements sportifs et festifs, 3 associations (CIDFF de Paris, Elle's Imagine'nt et En avant toute(s)) ont travaillé en coordination avec la mairie de Paris et les services de festivités des JOP.

L'idée était de créer des **lieux de prévention**, mais aussi **de prise en charge pour toutes les victimes de VSS** sur les sites de festivités à l'Hôtel de Ville, mais aussi dans les zones de festivité d'arrondissement. Les Safe places ont été déployées tous les jours **du 14 juillet au 9 septembre**.

En tout, ce sont **72 safe-places** durant un peu moins de deux mois qui ont été tenues par les associations, soit **395 heures** d'intervention. Le CIDFF de Paris a été présent sur 31 safe-places (soit 157 heures). **17 personnes ont été prises en charge et 464 personnes ont été sensibilisées aux violences sexistes et sexuelles**. Beaucoup de personnes venues à notre rencontre nous ont fait part de remerciements et de leur sentiment d'être rassuré·es par l'existence d'un tel dispositif.

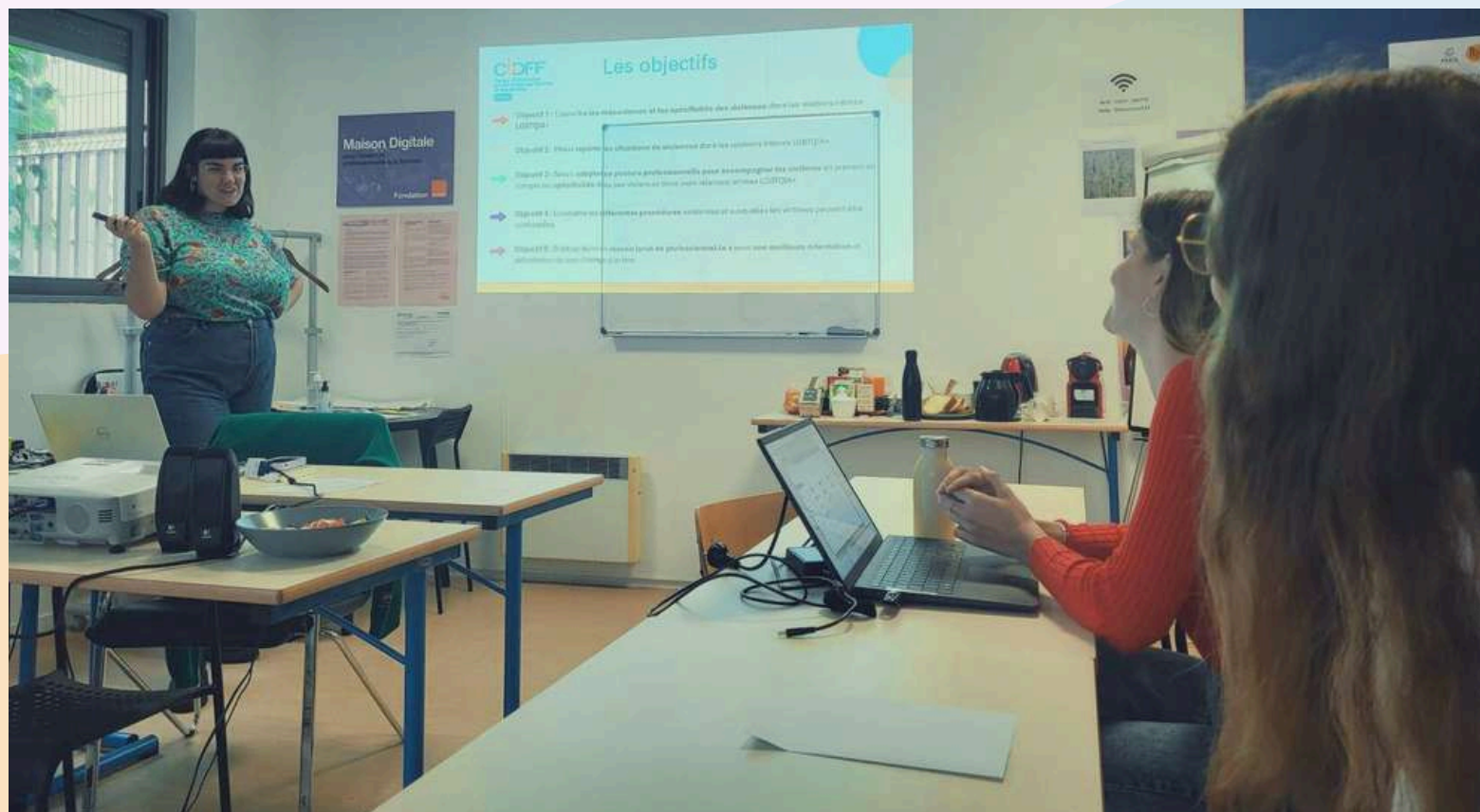
V. Formation et sensibilisation sur les spécificités des violences au sein des couples LGBTQIA+

En France, même si la majorité des études sur les violences conjugales se concentre sur les couples cis-hétérosexuels, quelques rapports, comme les études « Morts violentes au sein du couple » du Ministère de l'Intérieur, ou encore l'expérience de terrain d'associations spécialisées dans l'accompagnement des victimes de violences mettent en lumière **l'existence de violences au sein de couples LGBTQIA+.**

C'est parce que les violences au sein du couple ne sont pas que le lot des relations hétérosexuelles que le CIDFF de Paris a mis en place **une permanence d'accès aux droits spécifiques, mais a aussi créé des contenus de formation et de sensibilisation sur les spécificités des violences au sein des couples LGBTQIA+.**

Cette année, le CIDFF de Paris a eu l'opportunité d'animer pour la première fois :

- **Une formation de deux jours** auprès des professionnel·le·s d'un CHU spécialisé dans l'hébergement des personnes queer ;
- ainsi qu'**une sensibilisation gratuite** sur inscription à l'occasion de la semaine de lutte contre les discriminations organisée par la mairie du 19e arrondissement.



La formation a permis à l'équipe du CHU de repérer les violences au sein des couples LGBTQIA+ et de se sentir légitime à poser la question des violences vécues.



98%

21 professionnel·le·s ont pu être formé·e·s/sensibilisé·e·s à ces spécificités de satisfaction globale sur ces deux actions

VI- Communication

Depuis 2 ans, plusieurs salarié·es sont investi·es dans le développement de la communication externe du CIDFF, à savoir **le site internet ainsi que les réseaux sociaux du CIDFF de Paris.**



CIDFF de Paris
1 948 abonnés
6 j. · Modifié

🏆 "Action distinguée par le jury" – Prix Prévention de la Délinquance 2024 🏆

Nous sommes très honoré·es d’avoir vu notre action récompensée lors des [#AssisesFFSU](#) par le prix "Action distinguée par le jury", dans le cadre du [#PrixPrev](#) 2024.

Faute de pouvoir assister à la remise du prix à Toulouse à cause des intempéries, nous tenions à partager cette belle nouvelle et à remercier chaleureusement la [Forum Français pour la Sécurité Urbaine \(FFSU\)](#) pour cette reconnaissance ! 🙏

🎯 Cette action a été menée dans le cadre des festivités liées aux JOP à Paris, pour répondre à un enjeu majeur : la prévention et la prise en charge des violences sexistes et sexuelles (VSS), particulièrement lors des grands événements festifs.

👉 En coordination avec la Ville de Paris et les services des JOP, trois associations – CIDFF de Paris, [Elles Imaginent](#) et [En avant toute\(s\)](#) – ont mis en place des Safe Places sur les sites de festivités : à l’Hôtel de Ville, mais aussi dans les arrondissements.

- ◆ 72 safe-places déployées du 14 juillet au 9 septembre
- ◆ 395 heures d’intervention
- ◆ 464 personnes sensibilisées
- ◆ 17 victimes accompagnées
- ◆ Pour le CIDFF de Paris : 31 safe-places tenues, soit 157 heures de présence

💬 De nombreux témoignages ont souligné à quel point la présence de ces espaces rassurait et rendait visible l’engagement contre les violences.

Ce prix est celui de la coopération, de la mobilisation associative, et de toutes celles et ceux qui œuvrent chaque jour pour une société plus sûre et plus juste.

[#PrixPrev](#) [#Prévention](#) [#VSS](#) [#CIDFFParis](#) [#Elle’sImaginent](#) [#EnAvantToutes](#) [#JOP2024](#)
[#SafePlaces](#) [#VilleDeParis](#) [#AssisesFFSU](#) [#Solidarité](#) [#ActionDistinguée](#)

En 2024, le nombre d’abonné.e sur la page LinkedIn du CIDFF de Paris **a augmenté de 106% soit 1 948 abonné.e.s.**

En 2024, le nouveau site du CIDFF de Paris a été mis en ligne par notre Fédération Nationale des CIDFF qui a permis :

- d’améliorer l’accessibilité numérique ;
- une navigation plus claire et intuitive ;
- une actualisation fréquente et cohérente des contenus

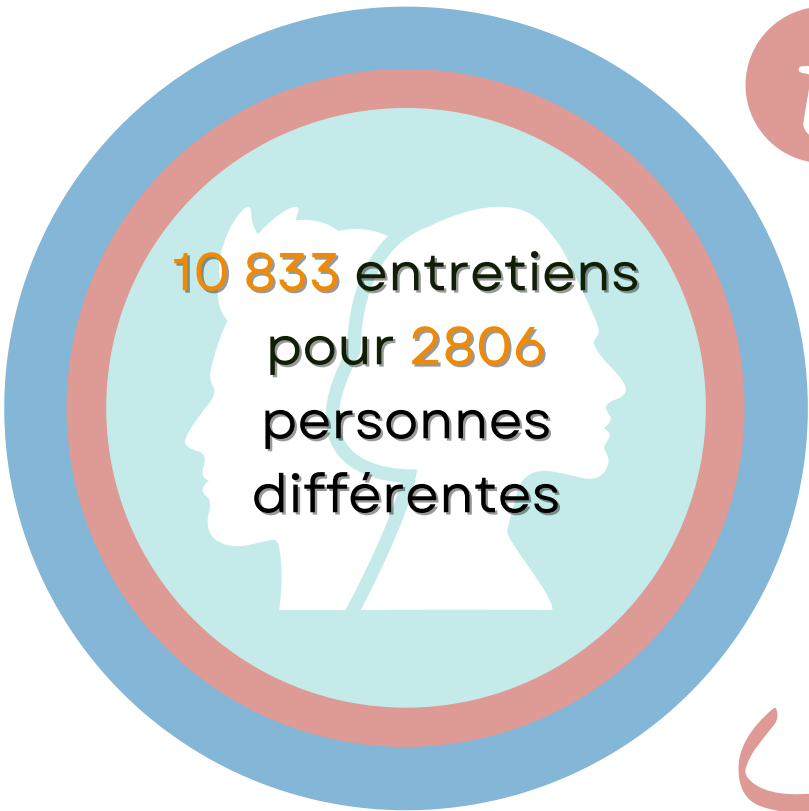


Votre CIDFF de Paris

Vous souhaitez être informé·e sur vos droits, accompagné·e dans une démarche de retour vers l’emploi, vous êtes victime de violences sexistes ou sexuelles, vous rencontrez des difficultés dans l’exercice de la parentalité... Votre CIDFF est là pour vous accompagner !

VII- Pôle juridique

Chiffres clés



56 433 demandes d'informations juridiques, contre 47 671 en 2023, soit une hausse de 19%

89% DES DEMANDES CONCERNENT DES VIOLENCES

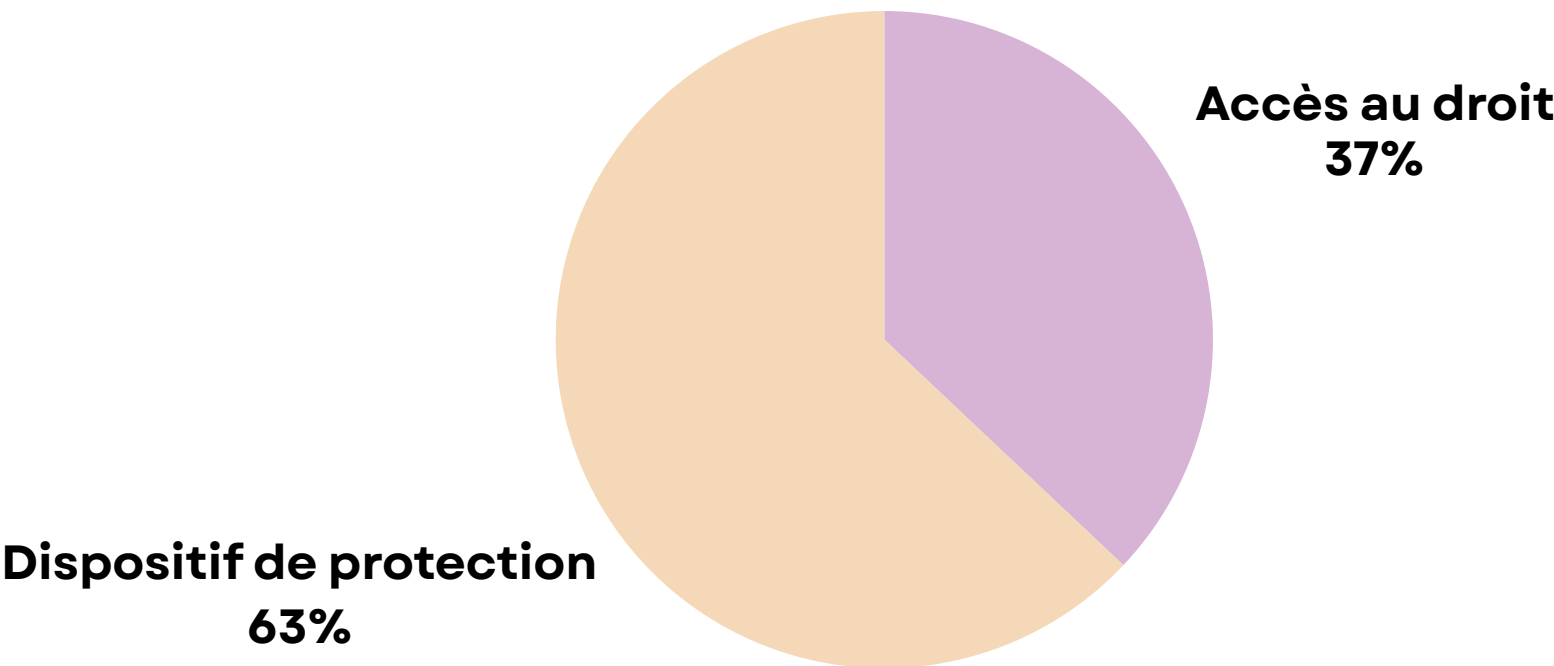


94% des personnes reçues sont **des femmes**

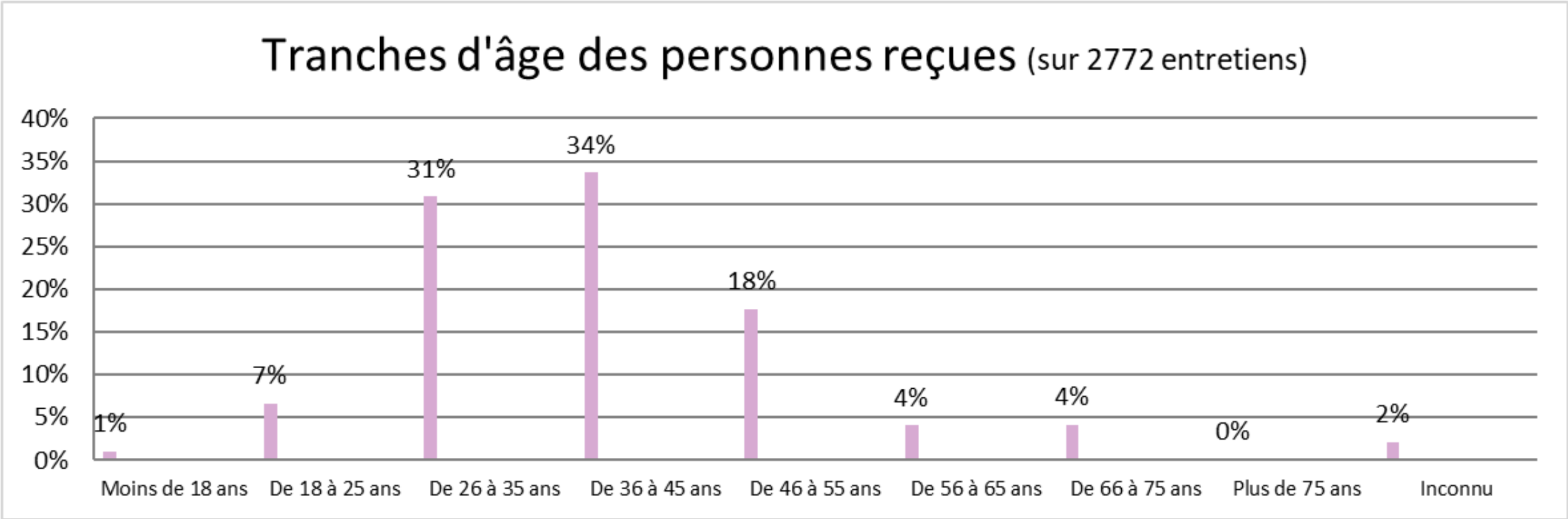


88% des femmes reçues sont **victimes de violences**

Répartition du temps de travail des juristes :

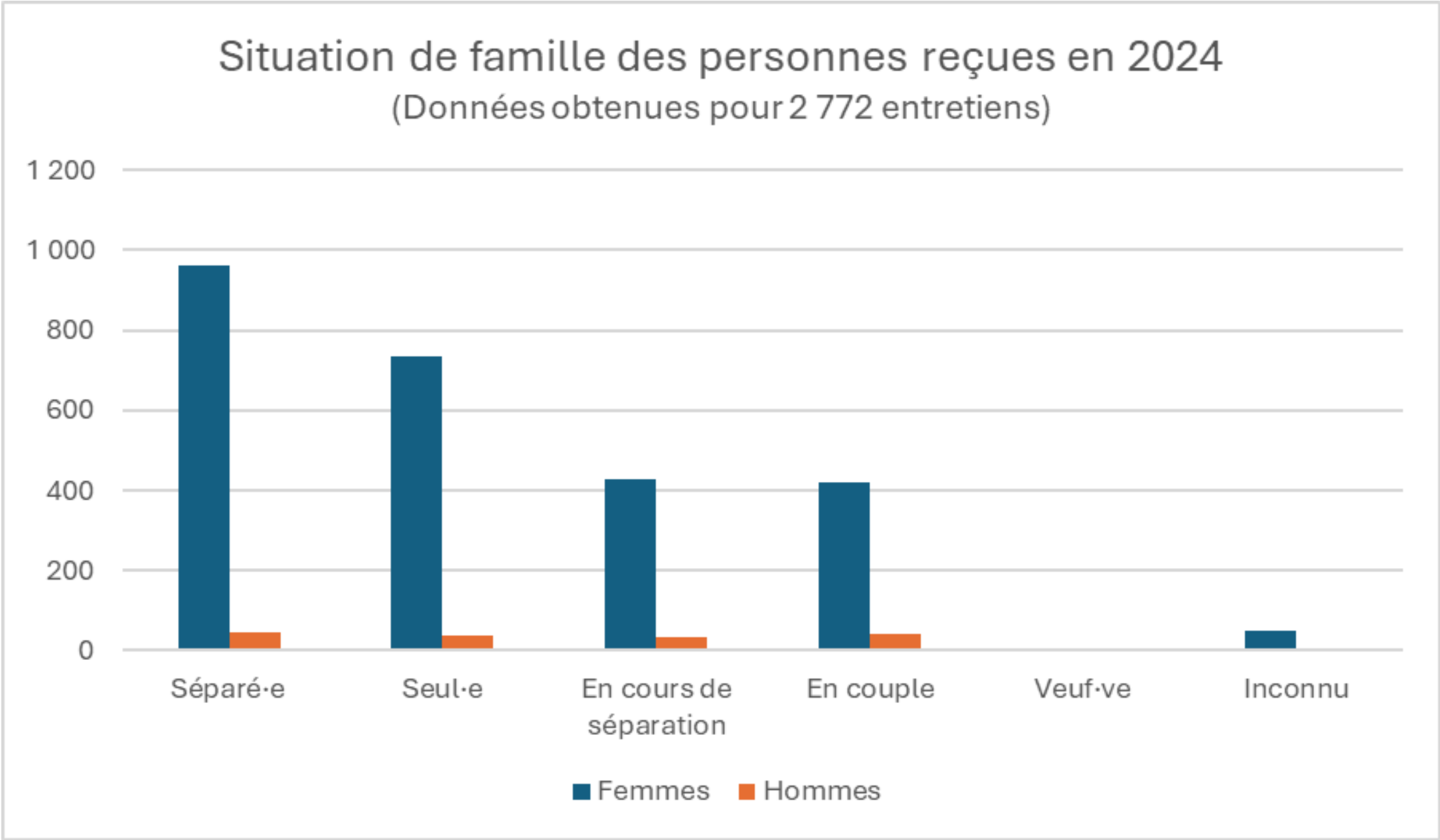


Tranches d'âge



Les personnes de moins de 25 ans et de plus de 60 ans fréquentent insuffisamment les permanences d'accès au droit du CIDFF. Une plus grande ouverture à ces publics représente un enjeu fort pour le CIDFF de Paris. Afin de répondre à cet enjeu, le projet femmes de + de 60 ans victimes de violences au sein du couple sera lancé en 2025.

Situation maritale



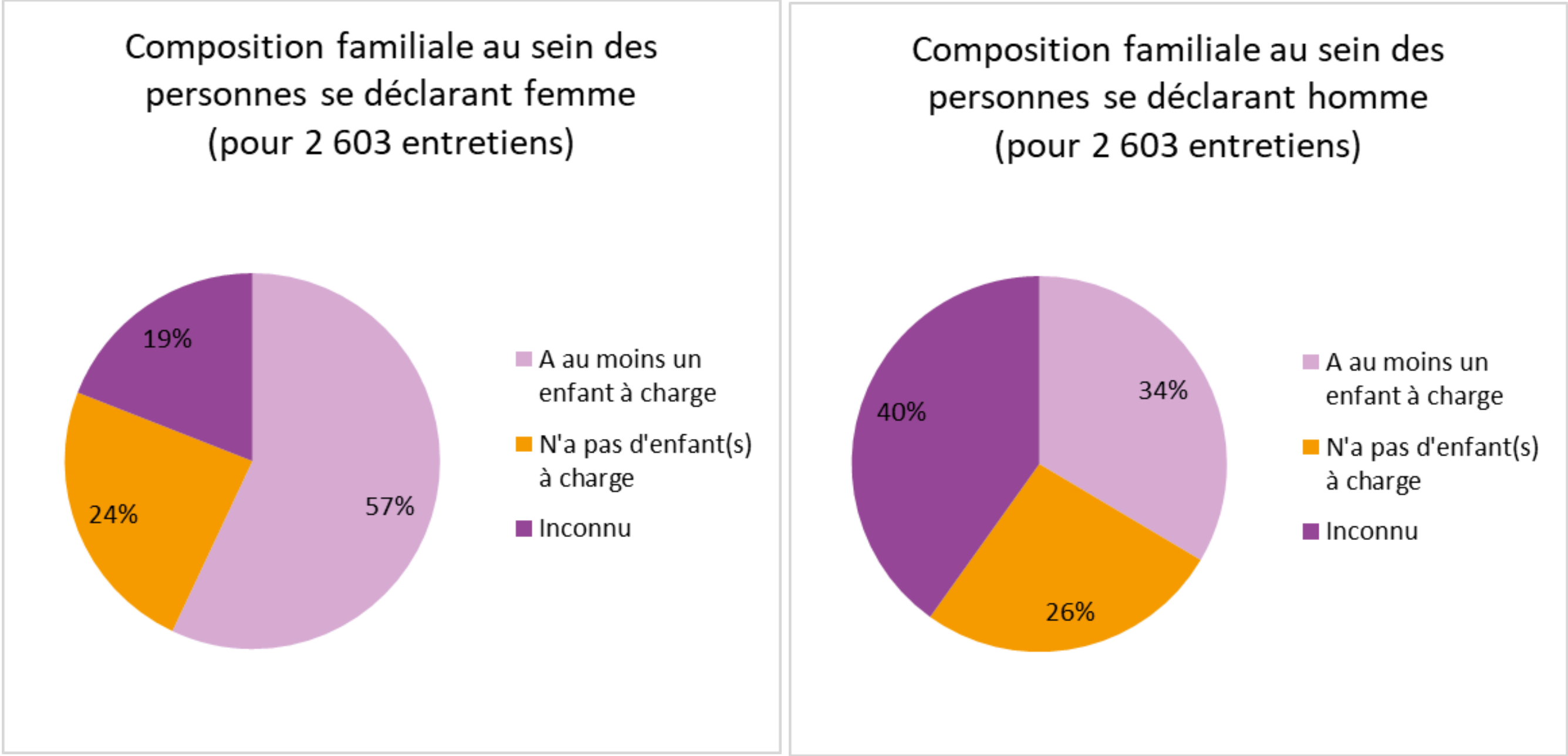
Les personnes séparées et seules représentent une grande majorité du public accueilli.

16% du public féminin se considère en cours de séparation contre 33,2% en 2023, soit une baisse de 17 points.

37% du public reçu féminin se considère séparé, contre 35.7% en 2023, ce chiffre reste relativement constant.

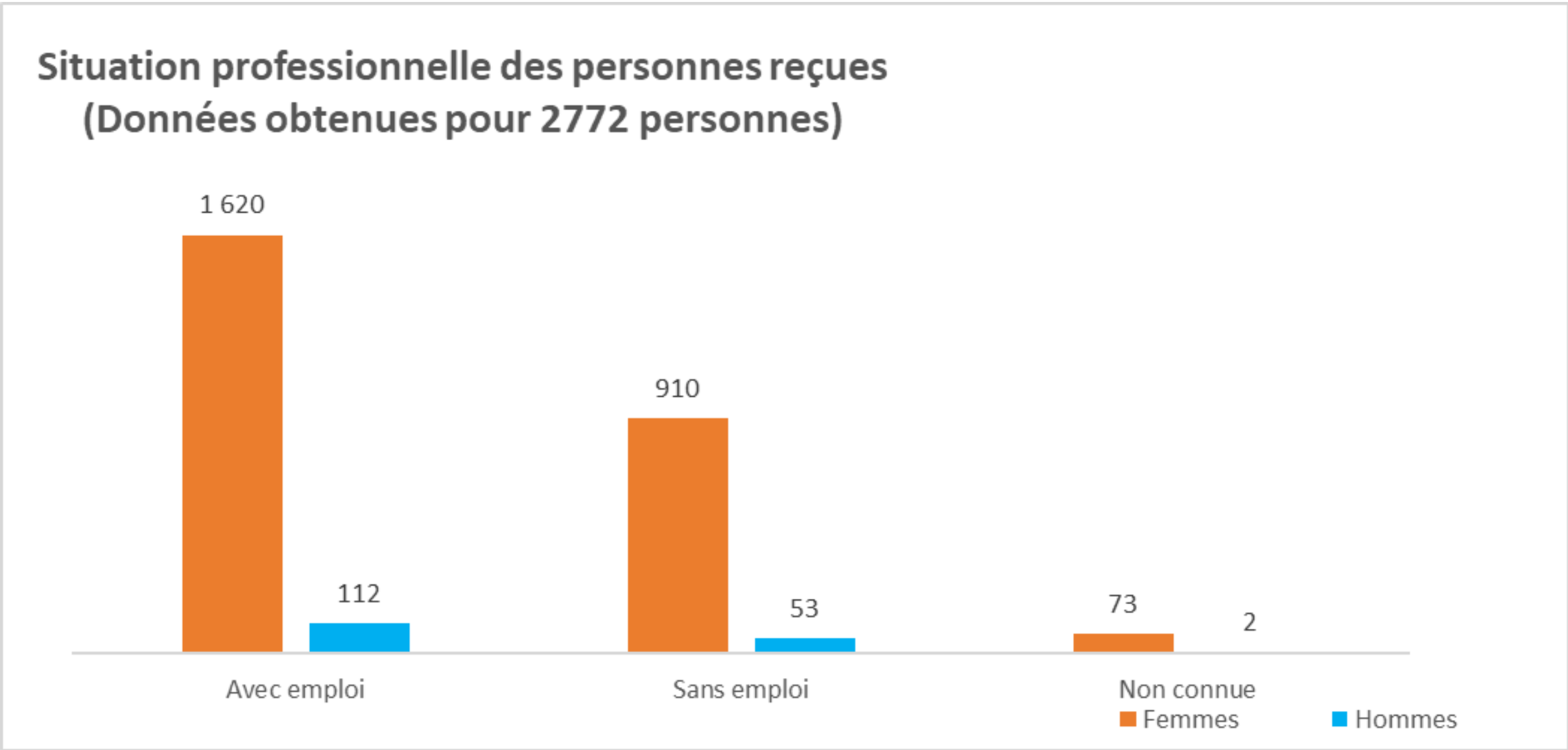
28% du public féminin se considère seul contre 10% en 2023, soit une hausse de 18 points.

Composition familiale



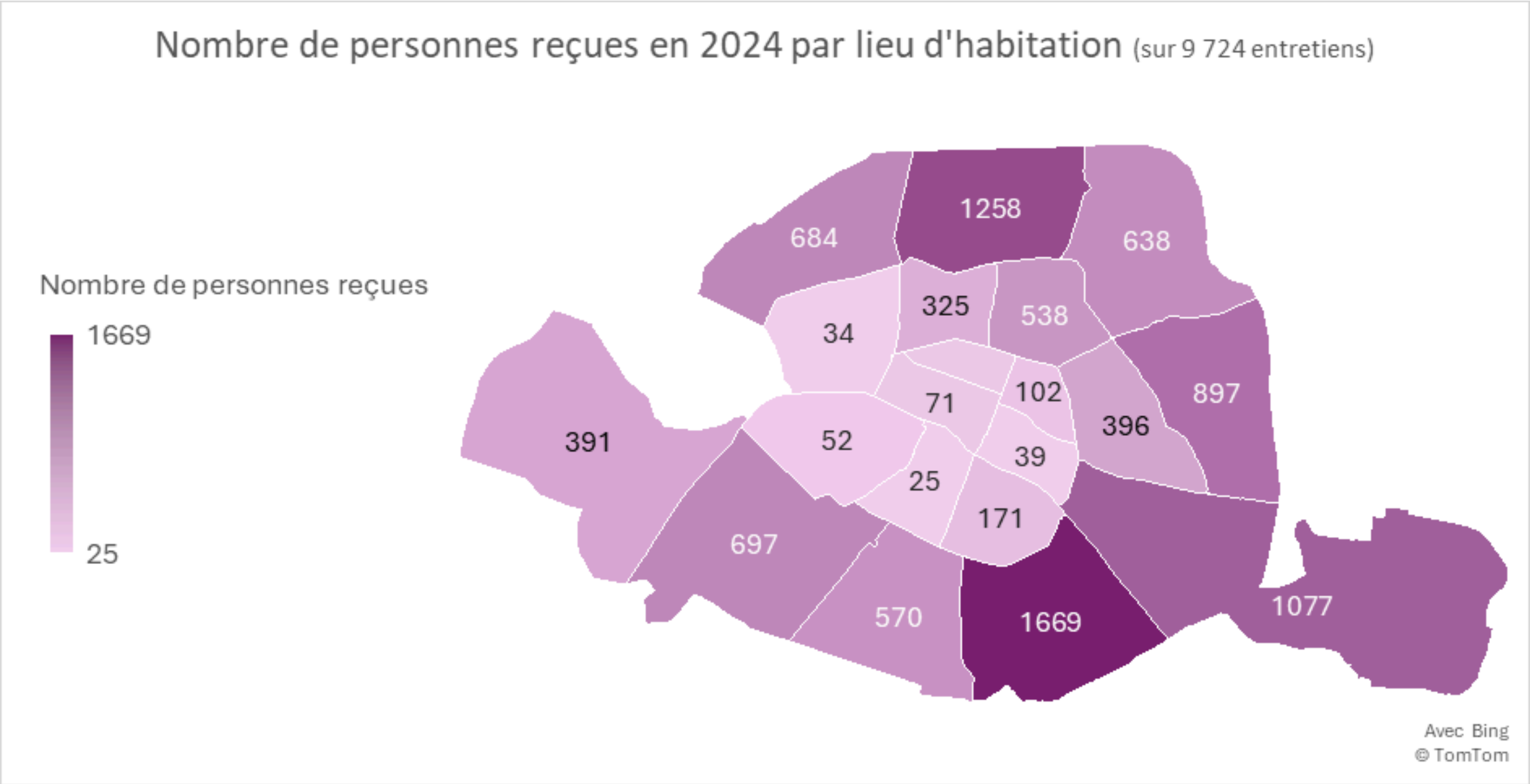
En 2024, la composition familiale des personnes reçues est quasi identique à celle de 2023. Concernant la composition familiale des personnes se déclarant femme 57% dévoile avoir un enfant (contre 56% en 2026) et 24% annonce ne pas avoir d’enfant (contre 25% en 2023). Il est à noter que deux personnes se déclarent de genre neutre. Ces personnes ne sont pas prises en compte dans les graphiques dans la mesure où l’échantillon n’est pas assez représentatif.

Situation professionnelle



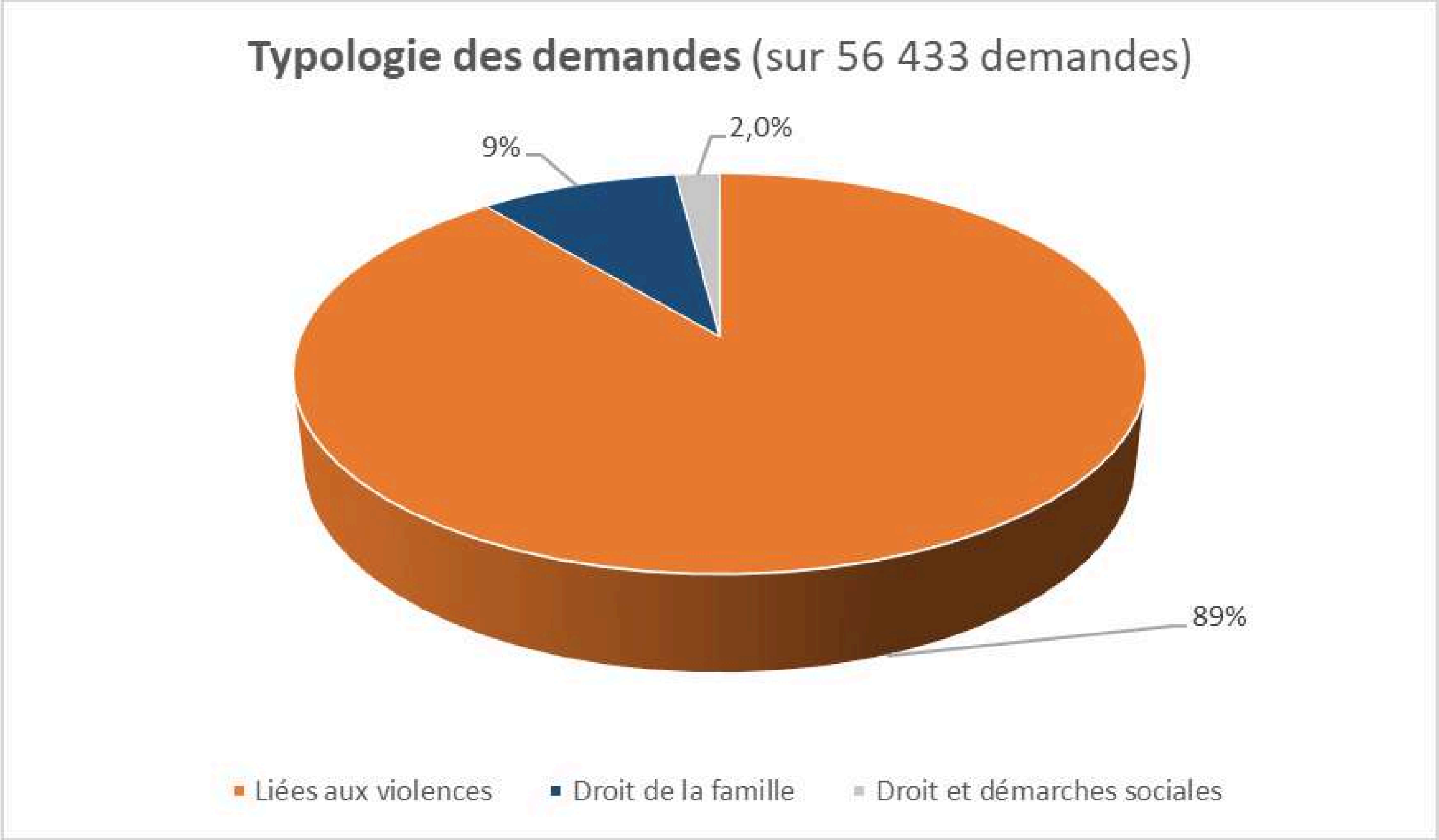
Par rapport à 2023, le nombre de femmes seules, de femmes sans enfant et de femmes sans emploi est relativement stable en proportion.

Lieu d’habitation



L’arrondissement où il y a eu le plus de personnes recensées par lieu d’habitation est le 13ème arrondissement alors que l’an passé il s’agissait du 18ème arrondissement.

Typologie des demandes

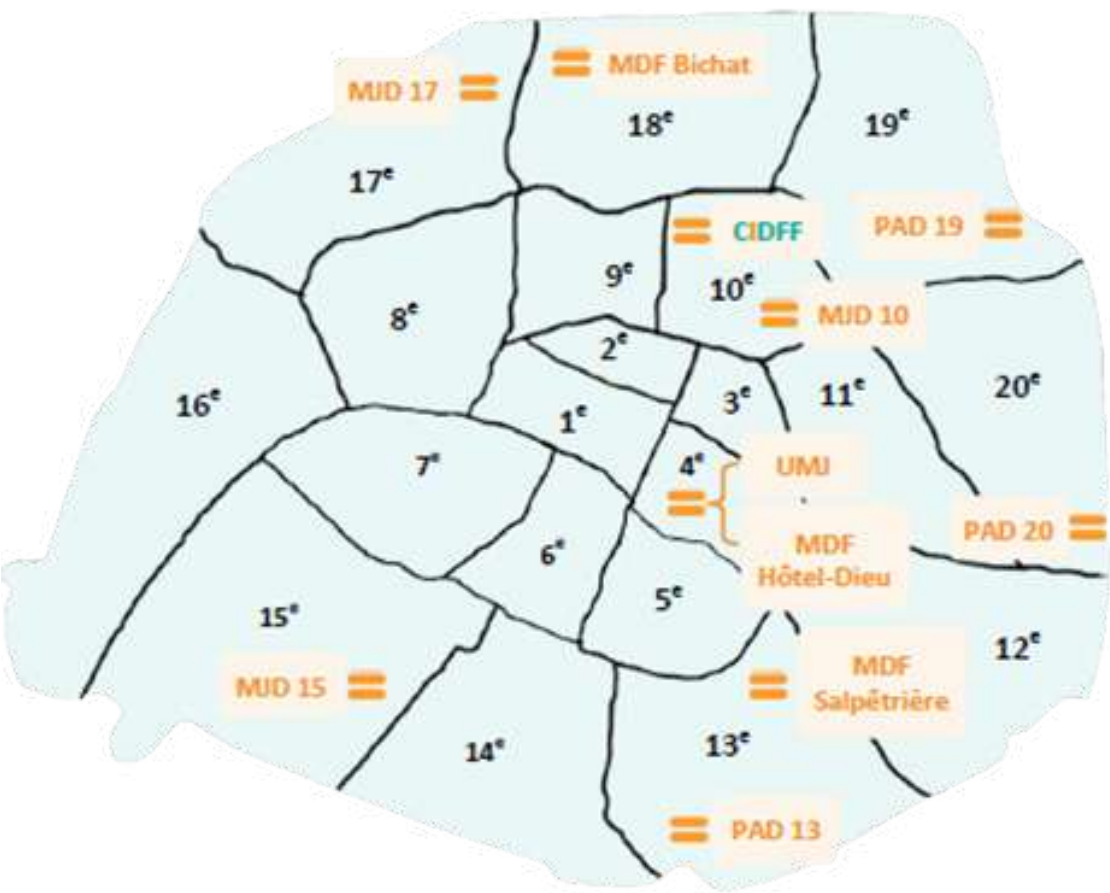
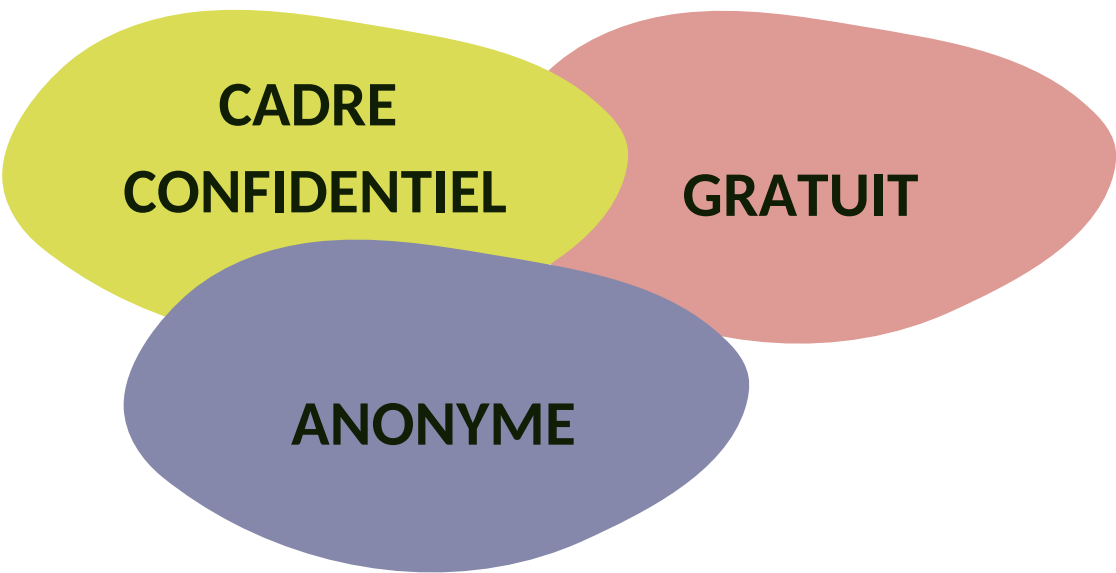


Tous sites confondus, le CIDFF de Paris a animé 10 833 entretiens pour un total de 56 433 demandes d’informations juridiques (contre 47 671 demandes en 2023 soit une hausse de 19 %).

Sur les 56 433 demandes :

- 89% sont liées à des violences (en augmentation de 2 points par rapport à 2023) ;
- 10% à des questions liées au droit de la famille (baisse d’1 point par rapport à 2023).

A. L’accès au droit



+ la permanence téléphonique pour le Ministère de la Culture

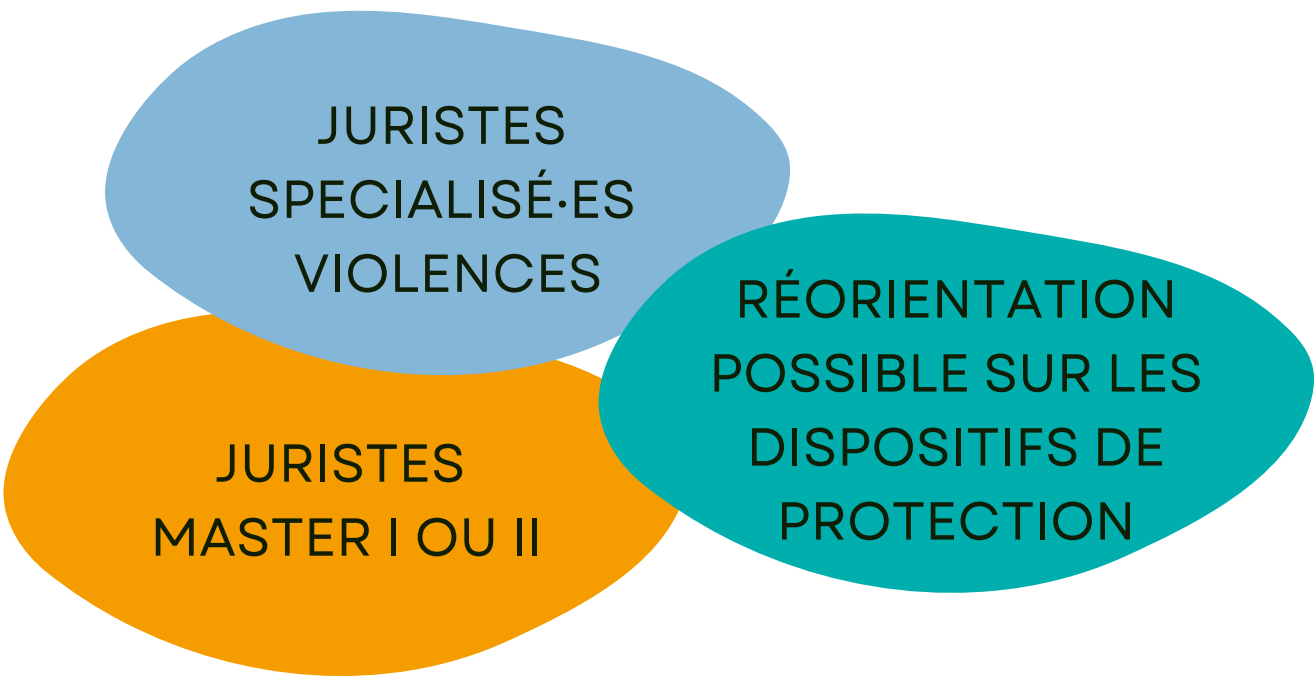
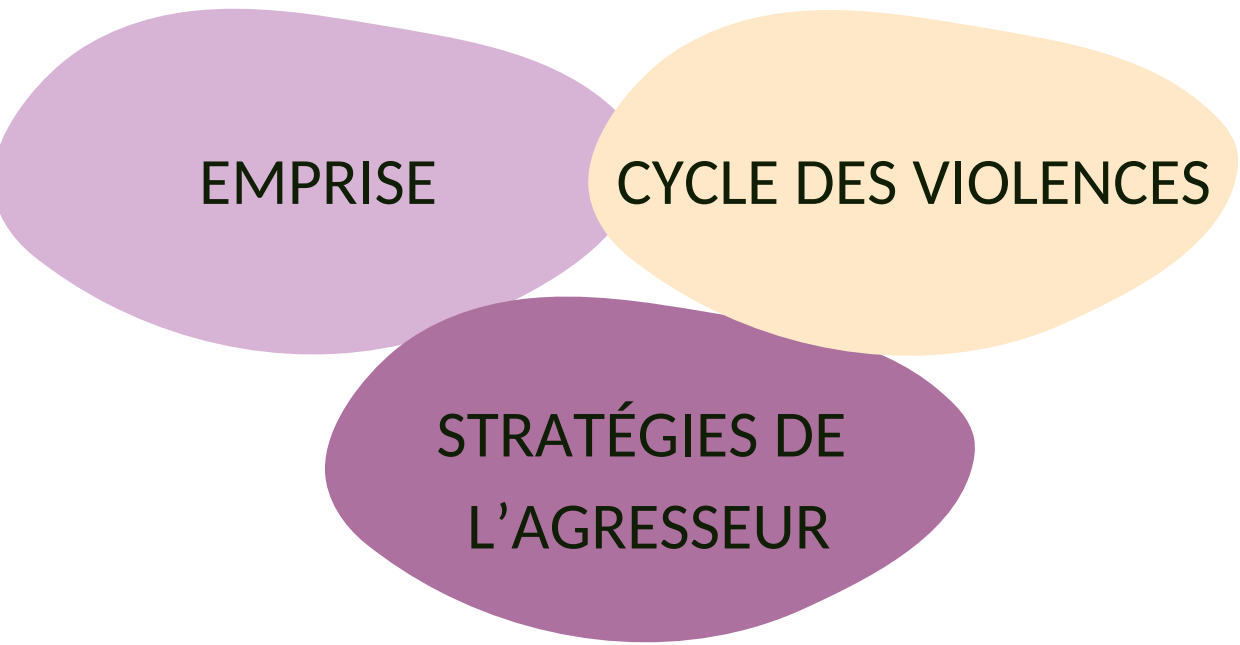
Le CIDFF de Paris est une association loi 1901 dont le rôle est de :

- Favoriser l’accès au droit du public en général et des femmes en particulier par l’accueil, l’écoute, l’information gratuite ;
- Contribuer au développement de l’autonomie personnelle, sociale et/ou professionnelle des femmes et à l’égalité entre les femmes et les hommes ;
- Orienter vers les structures spécialisées en privilégiant les relations partenariales.

Conformément à la charte commune à tous les CIDFF, au cours des entretiens, la personne reçue bénéficie d’une approche globale de sa situation et de la construction, avec elle, d’une réponse individualisée.

L’accès au droit est dispensé dans les locaux du CIDFF de Paris ainsi que chez 11 partenaires répartis sur le territoire parisien, permettant au public d’avoir un lieu de proximité pour faciliter leur rendez-vous.

De par leur implication dans la mise en œuvre des dispositifs de prévention et de protection (OP, dispositif EVVI, TGD, BAR), les juristes du CIDFF ont une expertise concrète sur la prise en charge des personnes victimes de violences sexistes et sexuelles et plus largement des violences conjugales.



Le-la juriste apporte une aide à la victime pour formuler ses priorités, renseigne sur les possibilités d’aides concrètes et informe des procédures et recours possibles. Sur la question des violences, tous les aspects juridiques sont à envisager avec la personne :

Dans les domaines suivants :

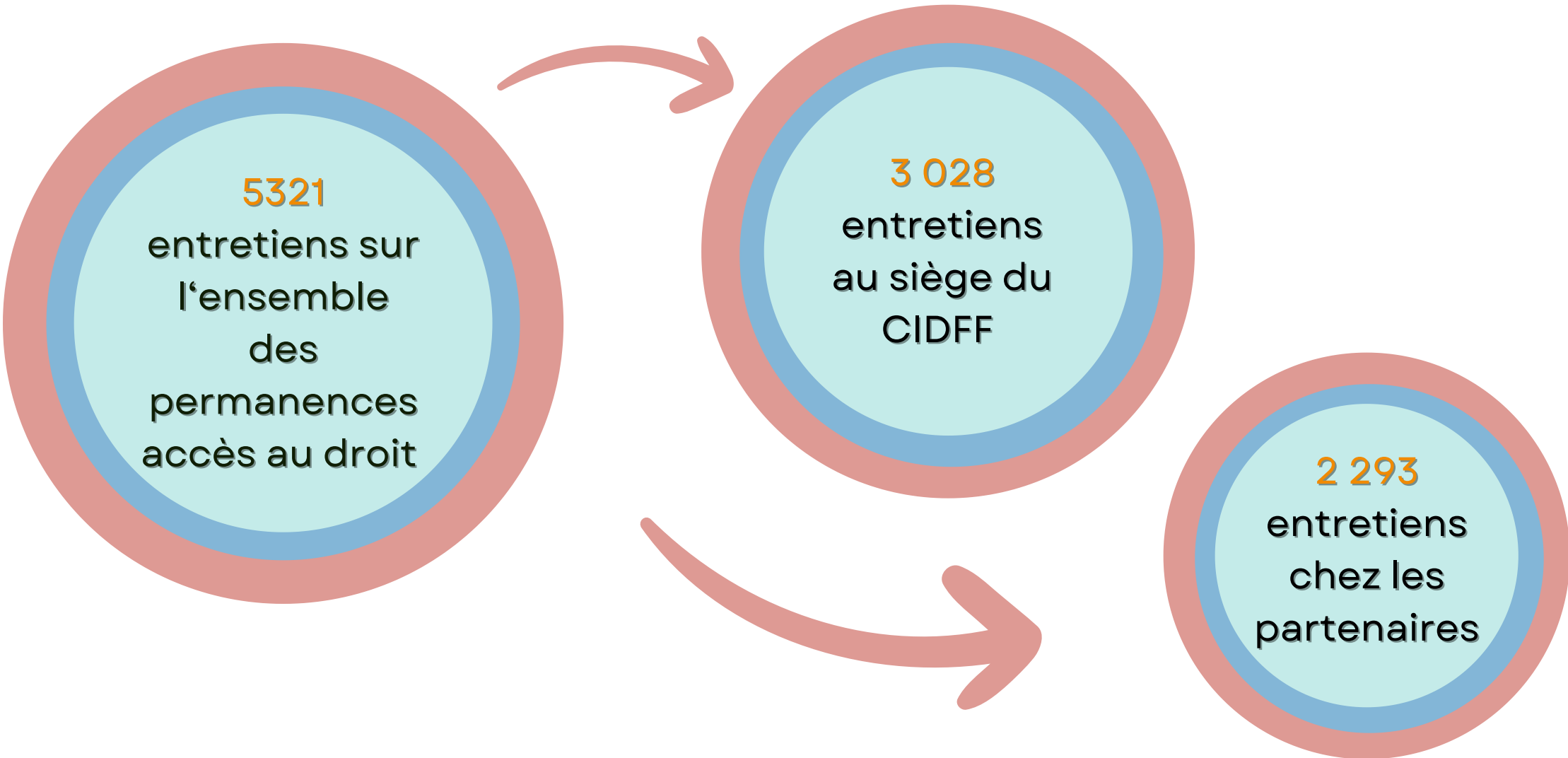
DROIT DE LA FAMILLE :

- Divorce / séparation
- Juge aux affaires familiales
- Filiation
- Pension alimentaire / Non paiement des pensions alimentaires
- Droit de visite et d’hébergement
- Autorité parentale
- Ordonnance de protection
- ...

DROIT PENAL VICTIME DE VIOLENCES

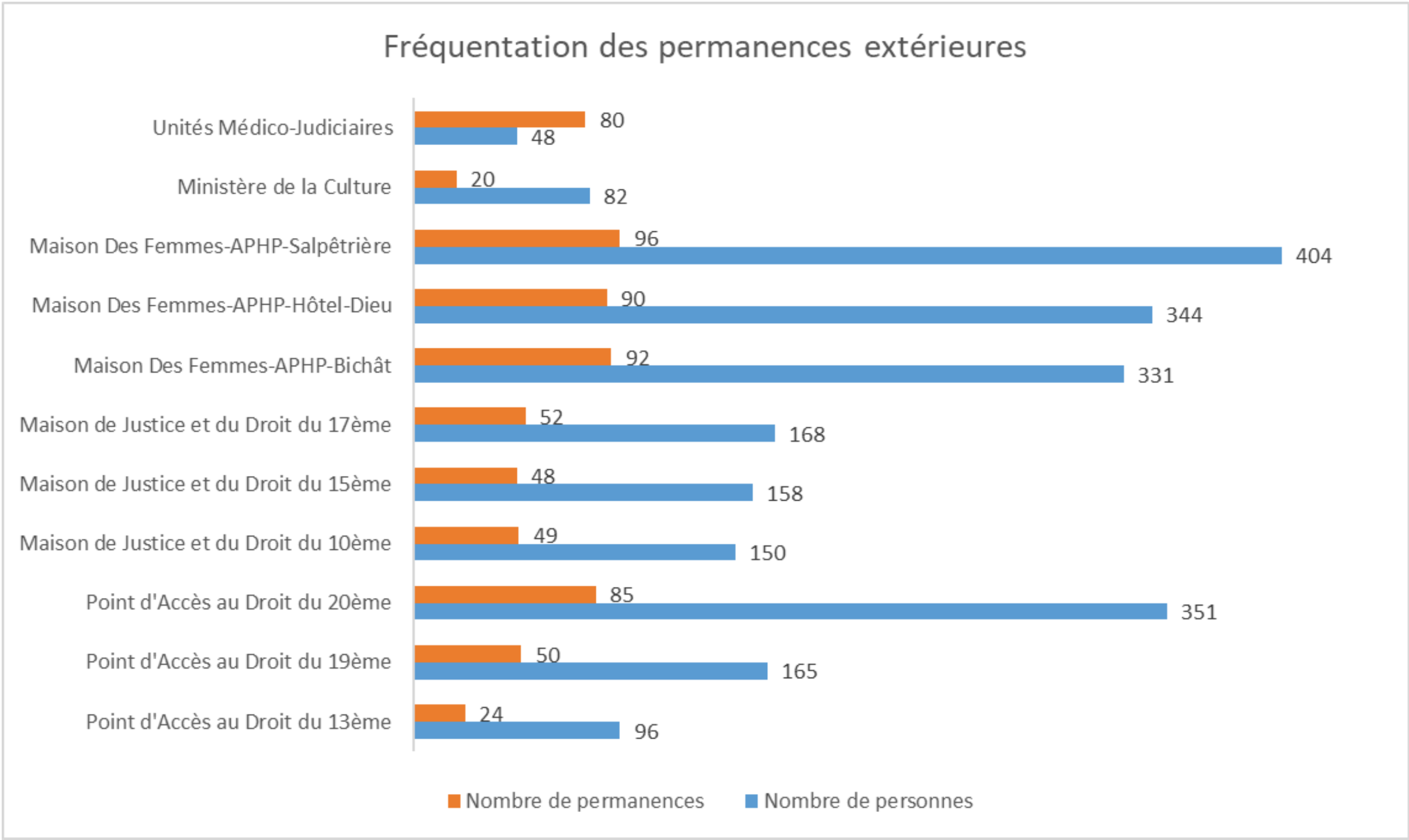
- Infraction pénale
- Circonstances aggravantes
- Dépôt de plainte
- Procédure pénale
- Interdiction de contact
- Non-respect des interdictions
- ...

L'accès au droit - chiffres clés 2024



Focus : accès au droit - permanences extérieures

Le nombre d’entretiens d’accès au droit en 2024 a fortement augmenté puisqu’il est passé de 4 335 entretiens en 2023 à 5 321 en 2024 soit une hausse de 23%.



Les permanences que nous assurons auprès de nos 11 partenaires sont très importantes car elles offrent au public reçu un lieu de proximité, facilitant leur rendez-vous. En effet, il s’agit majoritairement de femmes, qui en plus de leur travail, ont la charge de leur famille et disposent de ce fait de peu de temps disponible.

Le CIDFF de Paris est bien identifié par nos partenaires comme étant une structure ressource sur les problématiques de violences sexistes et sexuelles et de droit de la famille. Les orientations effectuées par eux facilitent la prise en charge des victimes.

Ce travail en réseau est un gage d’efficacité pour les usager·ères qui permet aussi aux victimes de violences conjugales de bénéficier lors des entretiens d’une approche globale de leur situation. En effet, il est fréquent qu’un questionnement relatif à une séparation fasse émerger des situations de violences. Ainsi, la victime peut aborder, pour la première fois, un récit qui lui permettra de mieux comprendre les mécanismes de l’emprise, prendre un certain recul sur sa situation et éviter la réitération. Par nos interventions, nous réaffirmons le statut de sujet de droit de la victime que son agresseur lui refuse.

Sur les 11 lieux de permanences extérieures, 686 permanences ont été tenues (demi journée). Sur une moyenne de 4 rendez-vous par demi journée, on observe un **taux de remplissage de 84%** des permanences. En effet, 2297 rendez-vous juridiques ont pu être délivrés sur une capacité de 2744. Sachant que dans cette déperdition, il faut noter la possibilité que certains rendez-vous ne soient pas honorés par les personnes, ou qu’une permanence peut ne pas être remplie...

B. Dispositifs de protection

1- Ordonnance de protection

L'ordonnance de protection vise, principalement, à protéger les victimes de violences conjugales ou les victimes de mariages forcés, que ce soit avant ou après le dépôt de plainte, que l'agresseur ait été condamné ou pas.

Peu importe le moment où surviennent les violences, pendant la relation ou postérieurement. La victime a la possibilité de faire une demande de protection auprès du Juge aux affaires familiales au Tribunal judiciaire.

En 2024, le CIDFF de Paris a reçu 233 orientations venant principalement des Brigades Locales de Protection des Familles, BLPF (213). Cela découle du partenariat avec la Préfecture de Police qui a continué de se développer.

Les Brigades Locales de Protection des Familles, lors du dépôt de plainte, peuvent informer les victimes de violences au sein du couple de l'existence de l'ordonnance de protection et leur demander si elles souhaitent être contactées par le CIDFF de Paris pour une information plus précise et une aide à la constitution du dossier.

Des créneaux de rendez-vous plus longs que ceux dédiés à l'accès au droit sont proposés. Cela permet à le/la juriste de présenter dans sa globalité la mesure relative à l'ordonnance de protection (mesures pouvant être demandées, procédure à respecter...) mais aussi d'évaluer avec la victime tous les éléments de preuves permettant d'objectiver les violences subies.

**265 ENTRETIENS
D'INFORMATION SUR
L'ORDONNANCE DE
PROTECTION**

**39 RENDEZ-VOUS DE PRE
CONSITUTION DOSSIER
ORDONNANCE DE
PROTECTION**

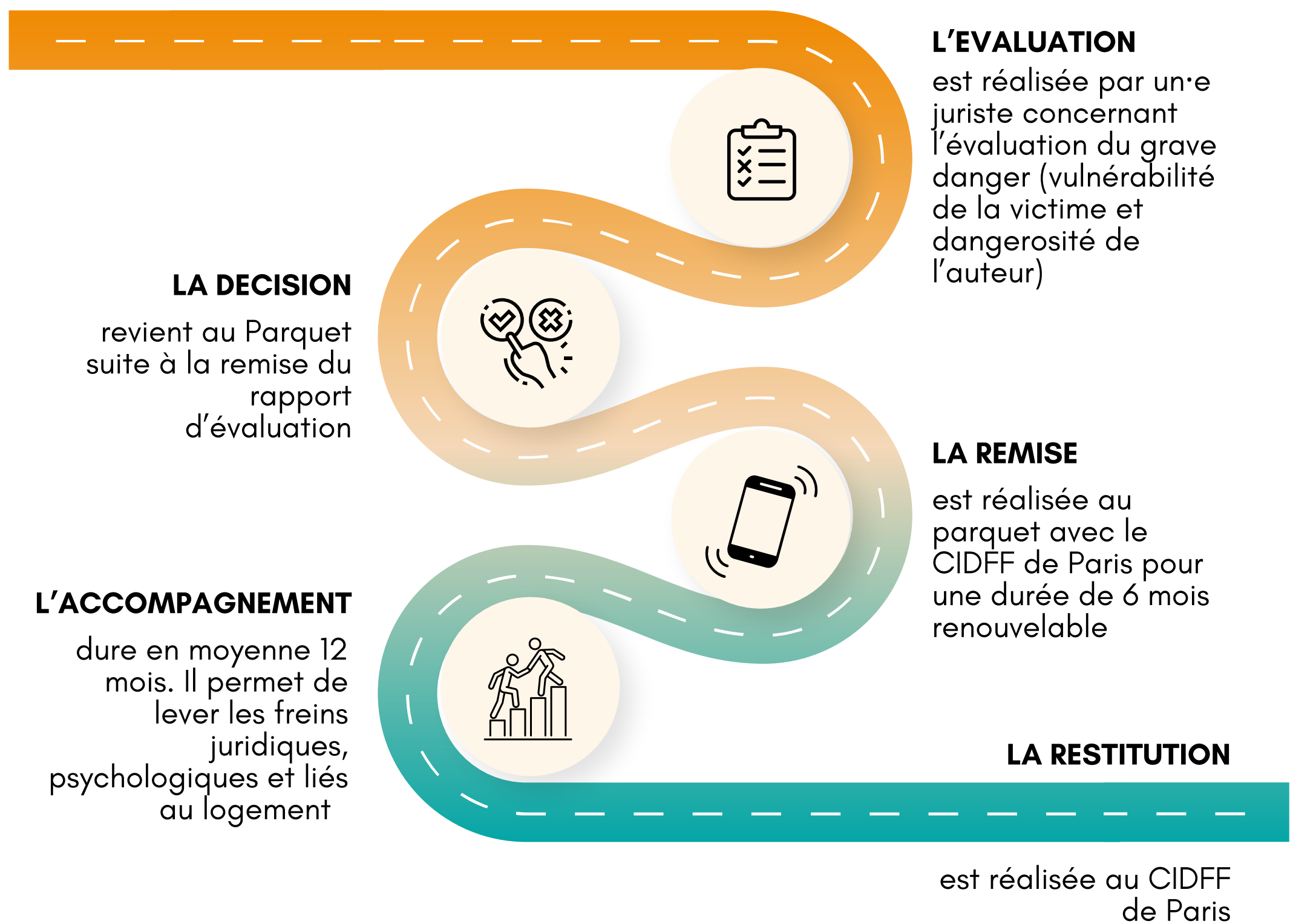
**73 ORIENTATIONS VERS
DES AVOCAT·ES**

2- Dispositif de Téléprotection Grave Danger (TGD)

Il s'agit d'un téléphone portable disposant d'une touche dédiée, permettant à la victime de joindre, en cas de grave danger, le service de téléassistance accessible 7j/7 et 24h/24. Ce service reçoit les appels et évalue la situation. Après l'analyse de celle-ci, le service de téléassistance, relié par un canal dédié aux services de la police nationale et aux unités de la gendarmerie nationale, demande immédiatement l'intervention des forces de l'ordre. Ce dispositif permet également la géolocalisation de la victime.

L'ORIGINE DES SIGNALEMENTS

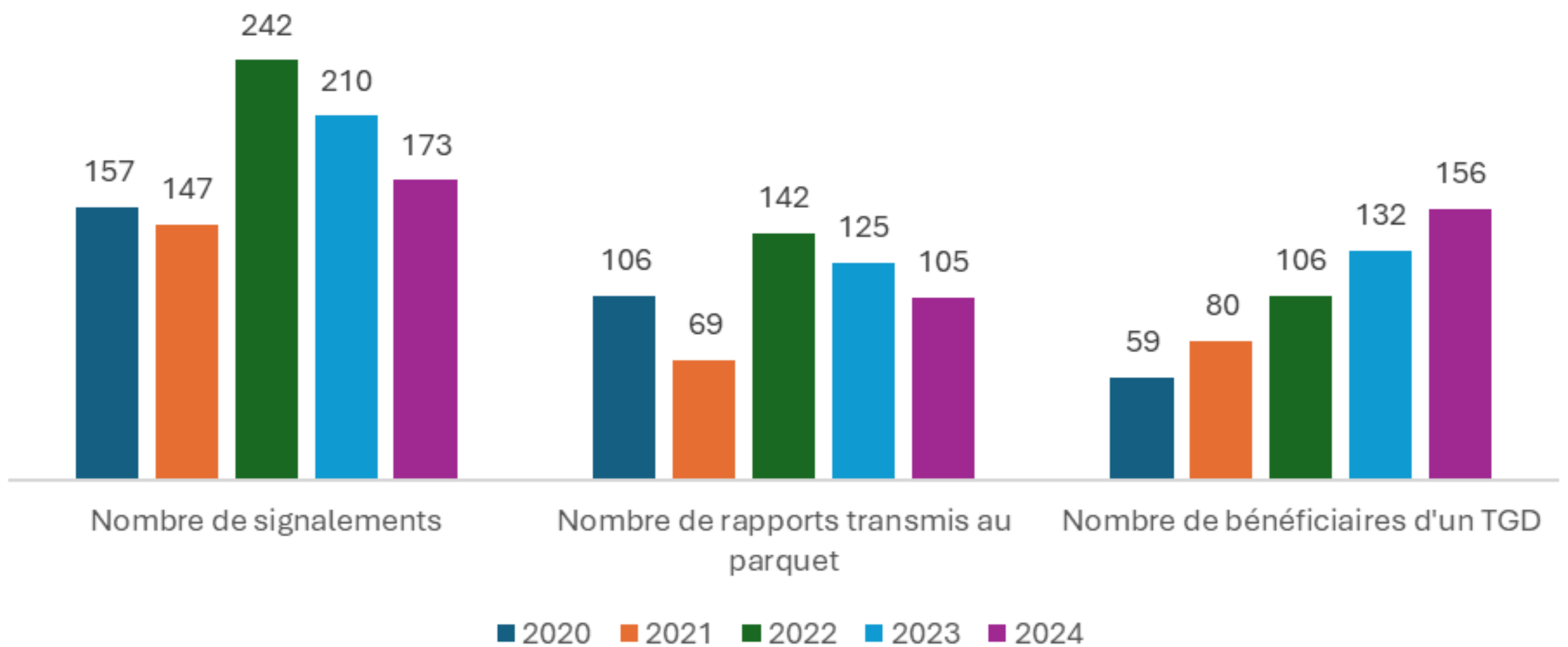
Parquet, Commissariats, Associations, Professionnel.les droit, santé, social...



Le dispositif de Téléprotection Grave Danger se décompose en 4 catégories de suivi :

- Les TGD dits « actifs » : personne relevant du grave danger, ayant accepté de bénéficier d'un TGD.
- Les TGD dits « réservés » : personne relevant du grave danger, ayant accepté de bénéficier d'un TGD mais dont l'auteur ou mis en cause est en détention (condamnation ou détention provisoire) pour une durée inférieure ou égale à 6 mois.
- Les TGD dits « préoccupants » :
 - Personne relevant du grave danger, ayant accepté de bénéficier d'un TGD mais dont l'auteur ou mis en cause est en détention (condamnation ou détention provisoire) pour une durée supérieure à 6 mois.
 - Personne dont la situation est particulièrement inquiétante mais pour laquelle les conditions ne sont pas réunies pour la remise immédiate d'un TGD et pour laquelle une mise en sécurité par le logement permettrait de sécuriser la situation.
- Les « signalements actifs » :
 - Personne relevant du grave danger et où les conditions relatives au TGD sont réunies mais refusant le TGD et acceptant un suivi.
 - Personne ayant eu un TGD mais pour laquelle la personnalité de l'auteur ne permet pas le classement malgré la fin de l'interdiction de contact, dans une volonté de surveiller la situation.
 - Personne pour laquelle la durée des violences, les formes des violences ou encore la réaction de l'auteur face à la justice ne nous permettent pas complètement d'évaluer le grave danger.
 - Absence d'interdiction d'entrer en contact : en attente de la mise en place d'une ordonnance de protection ou en attente de l'interpellation du mis en cause pour la remise d'un TGD lorsqu'une remise TGD hors cadre n'est pas décidée.

Evolution du dispositif TGD entre 2020 et 2024



En 2024, on observe une baisse du nombre de signalement TGD (- 37 signalements) ainsi qu'une légère baisse du nombre de rapports transmis au Parquet. L'écart entre le nombre de signalements et le nombre de rapports s'explique par différents motifs :

- 5 remises en urgence : il s'agit de TGD remis en urgence sans évaluation préalable du CIDFF. Dans ces cas, les personnes sont reçues, a posteriori, par le CIDFF.
- 62 évaluations non réalisées : il s'agit de cas où les personnes ont soit refusé ou annulé l'évaluation, soit déménagé hors de Paris, soit avec lesquelles le contact a été rompu.
- 1 attribution BAR donc pas d'évaluation TGD.

Il est intéressant de noter que malgré une baisse de signalements et de rapports transmis au Parquet, on note une augmentation du nombre de personnes ayant bénéficié d'un TGD en 2024 : 156 contre 132 en 2023.

En outre, en 2024, le suivi des bénéficiaires a donné lieu à 5 767 contacts (bénéficiaires + professionnel·les) contre 4 000 contacts en 2023 qui ce qui représente une hausse de 1 767 contacts supplémentaires.

Malgré une augmentation du nombre de suivi de situations, les juristes référent·es TGD représentent 2 Equivalents Temps Plein sur le dispositif, ce qui reste insuffisant.

Le dispositif TGD donne lieu à un Comité de pilotage toutes les 8 semaines afin de faire le point sur chaque situation. Il est coordonné et animé par l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes de la Ville de Paris. Nos partenaires sont :

- Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris ;
- La Direction du Logement et de l'Habitat (DLH) ;
- Allianz Assistance ;
- Orange ;
- Le Parquet du Tribunal Judiciaire de Paris (section P12) ;
- Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) ;
- Les Services de Police.



En 2024, comme les années précédentes, le relogement des victimes a été un sujet préoccupant. Pour leur sécurité, nous avons saisi à 23 reprises les services du Procureur pour alerter sur l'urgence de certaines situations de femmes qui devaient rapidement trouver un nouveau logement.



Cette année, 30 femmes ont eu un suivi actif en partenariat sur la question du relogement, et seules 13 situations ont abouti à la signature d'un bail et un changement de logement. En effet, le relogement des femmes victimes de violences conjugales est rendu complexe par une offre restreinte de logements sociaux et par les critères situationnels des victimes (composition familiale, quartier). Enfin, certaines demandes de relogement effectuées en 2024 ne trouveront leur résolution qu'en 2025.

3- Bracelet anti-rapprochement (BAR)

Le Bracelet anti-rapprochement vise à contrôler, par un dispositif de surveillance électronique mobile, l'interdiction faite à une personne surveillée de se rapprocher d'une autre personne, pour laquelle un péril physique imminent est constaté, afin d'éviter la commission ou la réitération de violences conjugales.

Parallèlement, la personne protégée se voit attribuer une unité mobile permettant de la géolocaliser, de la contacter et lui permettant également de joindre un téléopérateur.

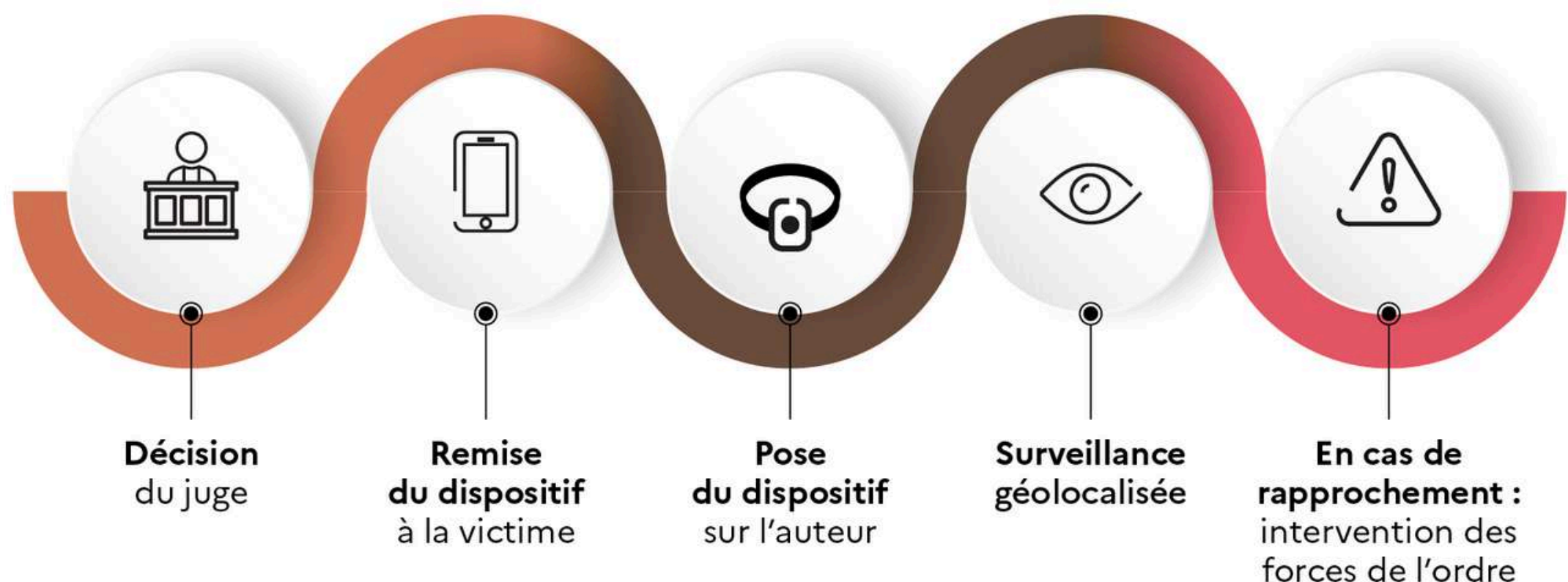
Le dispositif du BAR permet à la personne protégée de bénéficier d'une zone de protection, composée d'une zone de pré-alerte et d'une zone d'alerte, au sein desquelles l'intrusion du porteur du BAR initie une action du téléopérateur puis au besoin, l'intervention des forces de l'ordre.



Le CIDFF de Paris s'engage, à la suite d'une saisine du Parquet ou du siège du Tribunal judiciaire de Paris, à évaluer la situation de la victime, recueillir son consentement à un tel dispositif, évaluer la faisabilité géographique et à suivre sa situation.

Une fois le consentement de la victime recueilli et la mesure prononcée par un magistrat, le CIDFF de Paris, lui remet le boîtier lui permettant d'être géolocalisée. Le CIDFF de Paris et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) sont chargés de s'assurer du bon fonctionnement de ce boîtier.

BRACELET ANTI-RAPPROCHEMENT



La victime est suivie juridiquement par le CIDFF de Paris en vue de la sécurisation durable de sa situation. Le Centre d'information fait remonter, au·à la magistrat·e référent·e, les informations concernant les victimes nécessaires au suivi de leur situation. Il assure également l'accompagnement juridique de la victime en lien avec différent·es intervenant·es du territoire.

Durant l'année 2024, il y a eu un changement de matériel BAR. Ce dernier est plus performant (batterie, géolocalisation...).

Ce dispositif, encore relativement nouveau, demande une collaboration renforcée entre les différents acteurs (associations d'aide aux victimes, SPIP, magistrats) afin de davantage travailler en concertation pour, d'une part être plus pertinent lors de l'enquête de faisabilité et d'autre part pour se tenir mutuellement informés des changements de lieux fréquentés par le porteur du BAR et la personne à protéger.

Cette concertation vise également à limiter les dysfonctionnements du système et à permettre la conservation des mesures BAR en cours.

**12 PERSONNES ONT ÉTÉ SUIVIES DANS LE
DISPOSITIF BAR EN 2024**

4- Evaluation de Vulnérabilité des Victimes d'Infractions (EVVI)

a. EVVI dite “3 semaines”

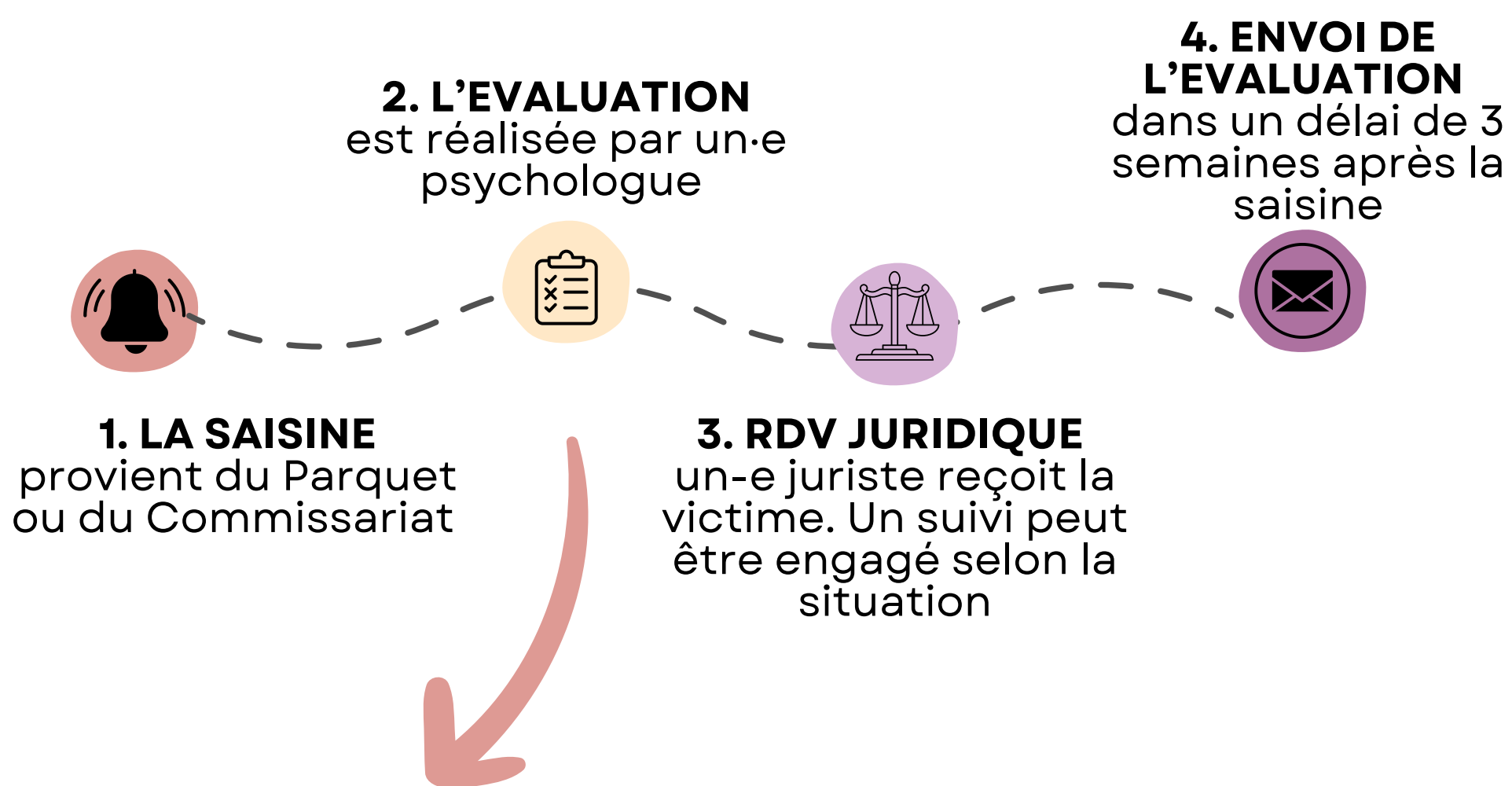


Article 10-5 du Code de procédure pénale : “Dès que possible, les victimes font l'objet d'une évaluation personnalisée, afin de déterminer si elles ont besoin de mesures spécifiques de protection au cours de la procédure pénale.”

Ce dispositif permet à certaines victimes d'infraction pénale de bénéficier d'une évaluation de vulnérabilité afin d'identifier leurs « besoins spécifiques en matière de protection » au cours de la procédure pénale.

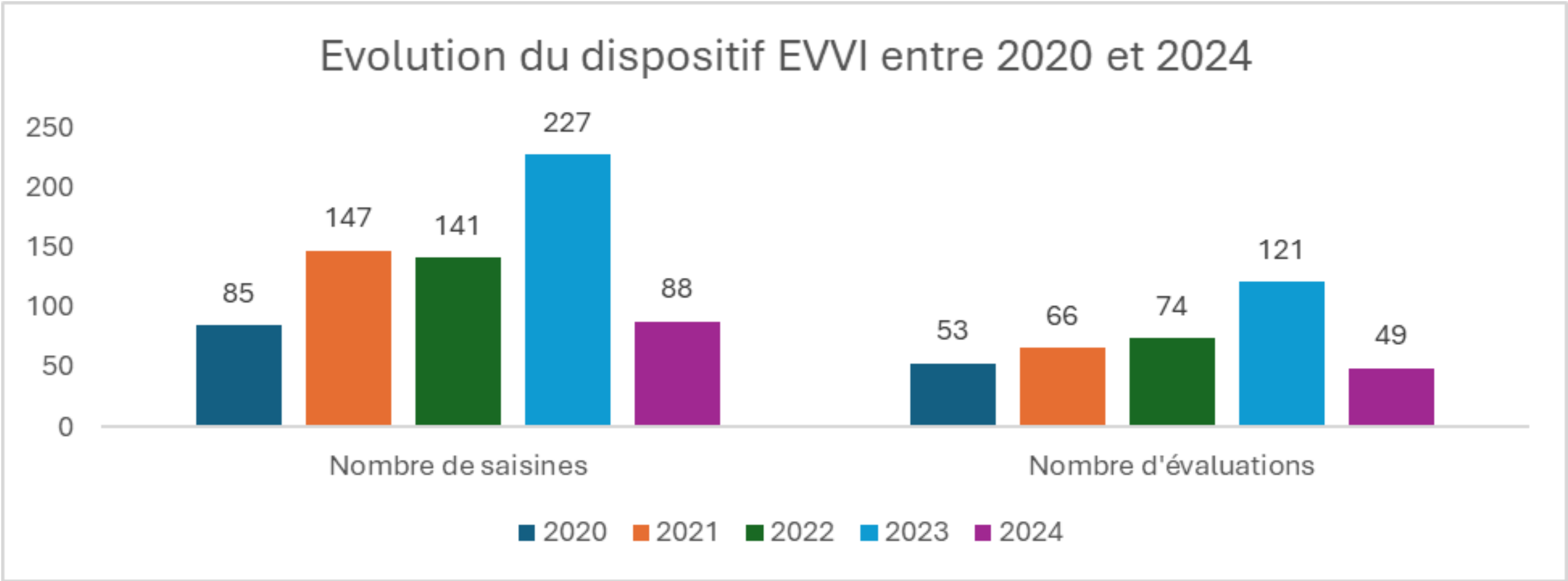
Une répartition en fonction des infractions s'opère sur le territoire parisien :

- Le CIDFF de Paris est saisi pour les violences entendues au sens large commises au sein du couple ou ex-couple (infraction de nature sexuelle, violences physiques, morales, économiques ou administratives).
- Paris Aide aux Victimes est compétent pour toutes les autres infractions.



L'écriture du rapport :

- **Mise en perspective :**
 - Informations générales sur la victime
 - Eléments ayant motivé le procès-verbal (PV)
- **Anamnèse :**
 - Etat psychologique actuel
 - Etat psychologique antérieur aux événements ayant motivé le PV
 - Etat psychologique immédiatement après les violences alléguées
- **Conclusions sur l'état psychologique et de vulnérabilité de la victime**
- **Préconisations :**
 - Protections juridiques : interdiction d'entrée en contact – évaluation pour la mise en place de mesures de protection – victimes nécessitant un accompagnement aux auditions – aide financière – conditions de lieu – conditions d'auditions (avec psychologue, par personne du même genre, ...) – possibilité de contact avec le Mis en cause (MEC) – présence de la victime à l'audience



On constate une baisse du nombre d’EVVI 3 semaines entre 2023 et 2024. Cette baisse résulte d’une baisse du nombre de saisine sur l’année. Néanmoins, le taux du nombre d’évaluation est légèrement en hausse avec plus de 55% de saisine qui ont abouti à une évaluation.

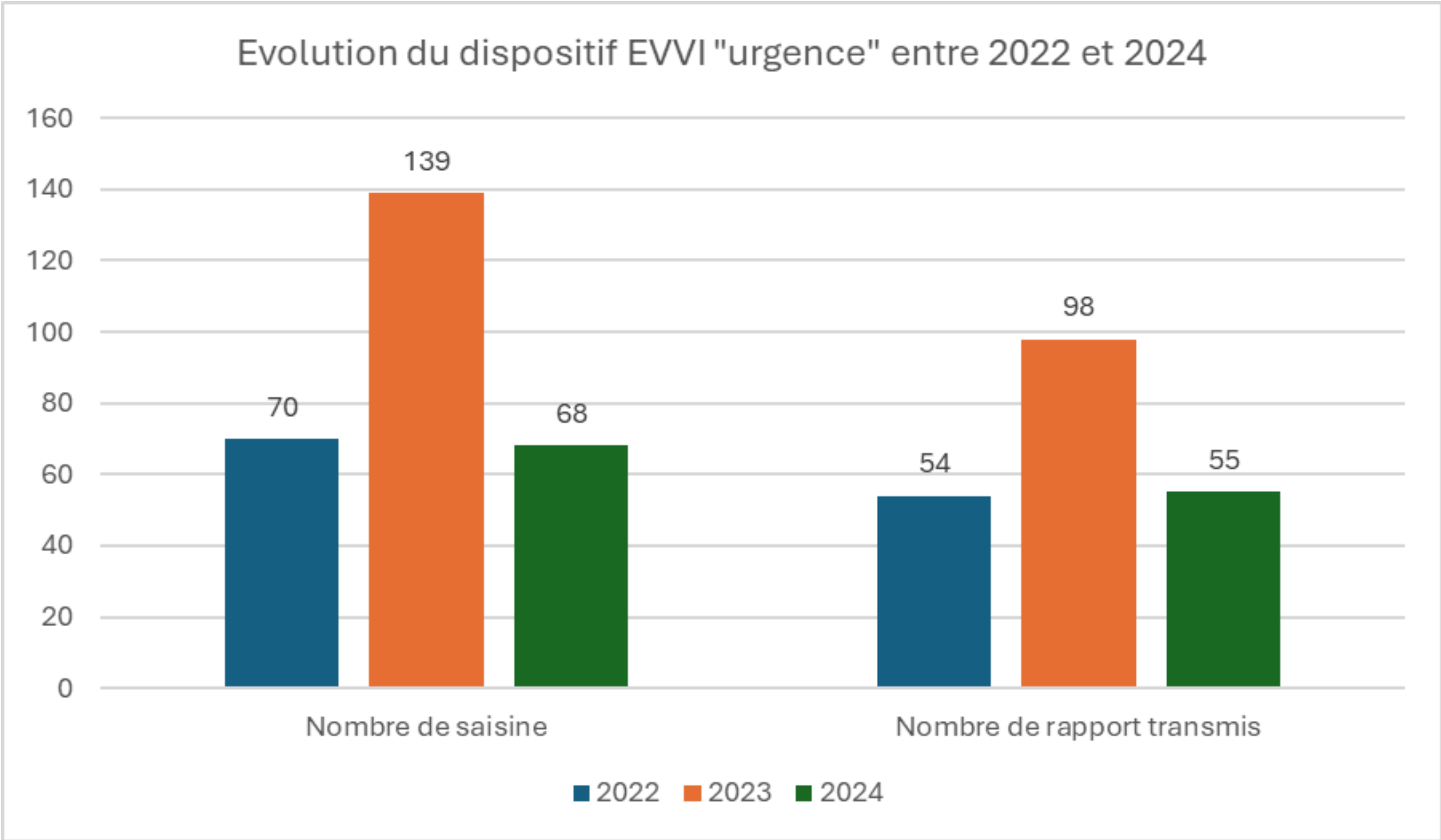
b. EVVI dite “72 heures”

Depuis le printemps 2021, le CIDFF de Paris est saisi par certaines sections du Parquet de Paris dans le cadre d’EVVI dite “72h”. Cela permet de déterminer si dans le cadre d’une enquête préliminaire une victime est en danger et ainsi pouvoir envisager la mise en place d’un dispositif de protection.

Le/la juriste contacte la personne victime et propose au Parquet de Paris un compte rendu d’entretien dans un délai court, de 72h, dans lequel sont évaluées la vulnérabilité de la victime, la dangerosité de l’auteur, débouchant sur des préconisations de mise en place ou non de dispositifs de protection.

En 2024, le CIDFF de Paris a été saisi 68 fois contre 139 fois en 2023. En 2024, 55 rapports ont été transmis au Parquet de Paris, contre 98 en 2023.

Ces chiffres montrent que ce dispositif fonctionne bien puisque le CIDFF de Paris entre en contact avec 80% des victimes. Dans certains cas, ces prises de contact nécessitent l’orientation en urgence vers un dispositif de protection (en majorité TGD) et parfois vers un suivi.



c. EVVI contrôle judiciaire

Depuis 2024, le CIDFF de Paris peut être saisi, par le cabinet de la Procureure de Paris, concernant toute situation de violences au sein du couple où il y aurait un contrôle judiciaire et où l’auteur des violences demanderait la main levée d’interdictions ou d’obligations ou en cas de violation d’interdiction du contrôle judiciaire (interdiction d’entrer en contact, interdiction de paraître au domicile).

La victime des violences doit résider à Paris.

Le ou la juriste du CIDFF de Paris va évaluer, dans les plus brefs délais, la dangerosité de l’auteur, la vulnérabilité de la victime (reprise de vie, représailles...) et peut rédiger des préconisations de mise en place de dispositifs de protection.

En 2024 il y a eu 23 saisines EVVI contrôle judiciaire. 17 rapports ont pu être envoyés au mandant.

d. EVVI dite “Juge d’application des peines” ou “Juge d’instruction”

Le CIDFF de Paris est saisi par le :

- Juge d’application des peines dans le cadre notamment de demandes d’aménagement de peine, de demandes de levées d’interdictions prononcées dans le cadre d’un sursis probatoire, de révocation de sursis probatoire.
- Juge d’instruction dans le cadre d’une éventuelle sortie de détention provisoire.

Dans le cadre de ces saisines, le CIDFF de Paris est chargé de prendre attache avec la victime pour faire un point sur sa situation, afin :

- Obtenir des informations sur sa situation personnelle actuelle (domicile, situation professionnelle et familiale, ...) ;
- Décrire l’historique familial et conjugal, le contexte de passage à l’acte, les relations du couple depuis la condamnation, l’existence de précédents faits ou de nouveaux faits de violences conjugales ;
- Préciser si la victime a repris contact avec l’auteur et si elle envisage de reprendre la vie commune ;
- Etablir l’existence d’un danger et d’un risque de récidive à l’égard de la victime ou à l’égard d’éventuels enfants en commun ;
- Et faire toutes observations utiles dans le cadre de la mise en place de mesures de protection.

Cette nouvelle mission a démarré en octobre 2021. L’objectif est double : pour le·la magistrat·e, de recueillir la parole de la victime avant de prendre sa décision concernant la demande formulée mais aussi, pour les victimes, de pouvoir être en lien avec une association d’aide aux victimes et d’être accompagnée dans ses démarches juridiques.

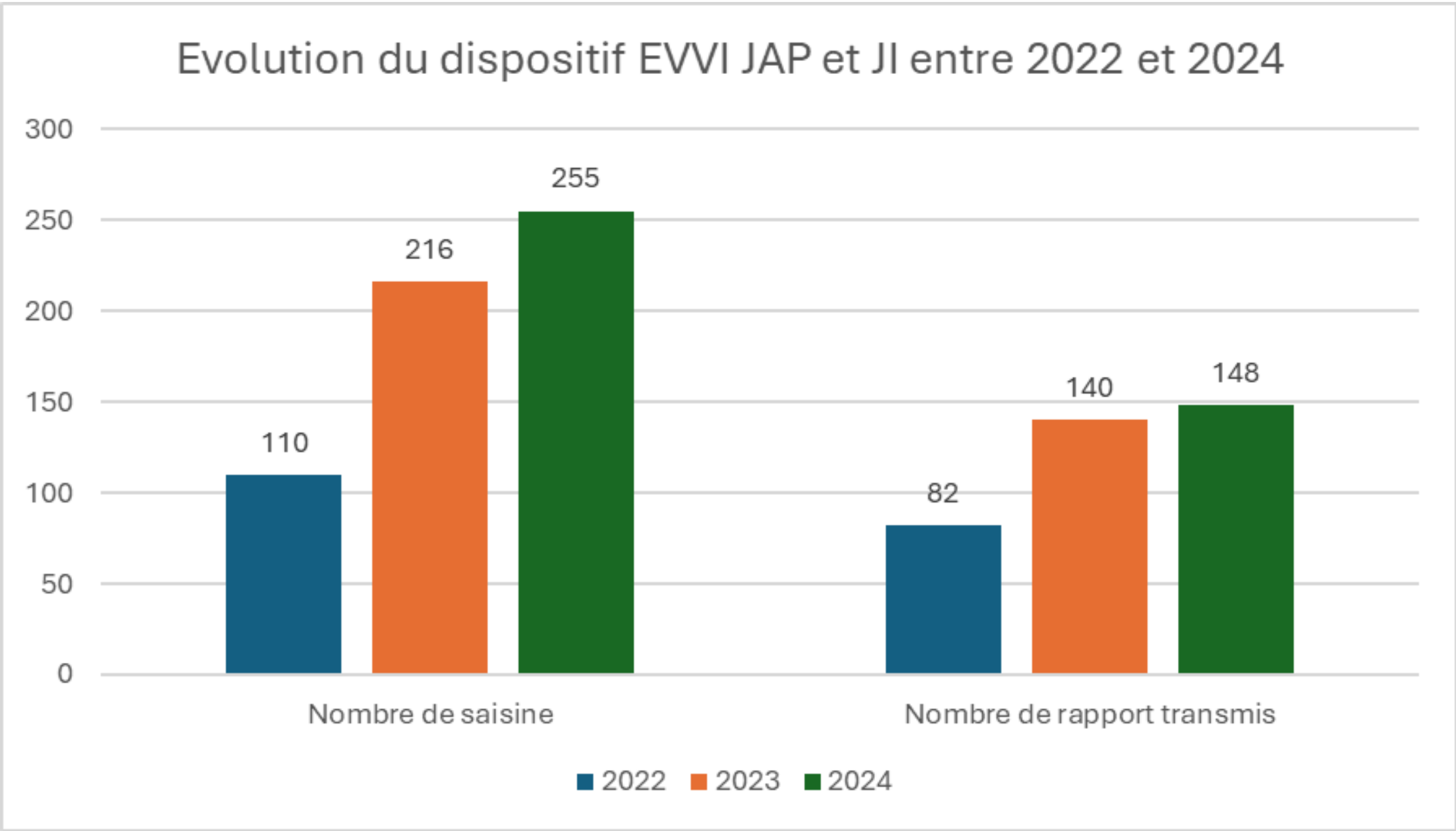
Dans certains cas, ces prises de contact nécessitent l’orientation en urgence vers un dispositif de protection (en majorité TGD) et parfois vers un suivi.

Le délai de remise du rapport est d’une à deux semaines.

En 2024, le CIDFF de Paris a été saisi sur 255 dossiers et a transmis 148 rapports.

Le Centre d’information a été en carence sur 107 dossiers pour lesquels un rapport n’a pas pu être envoyé, soit pour absence de coordonnées, pour contact impossible, ou pour absence de retour suite à un courrier envoyé.

246 saisines proviennent des juges d’application des peines, 9 saisines des juges d’instruction.



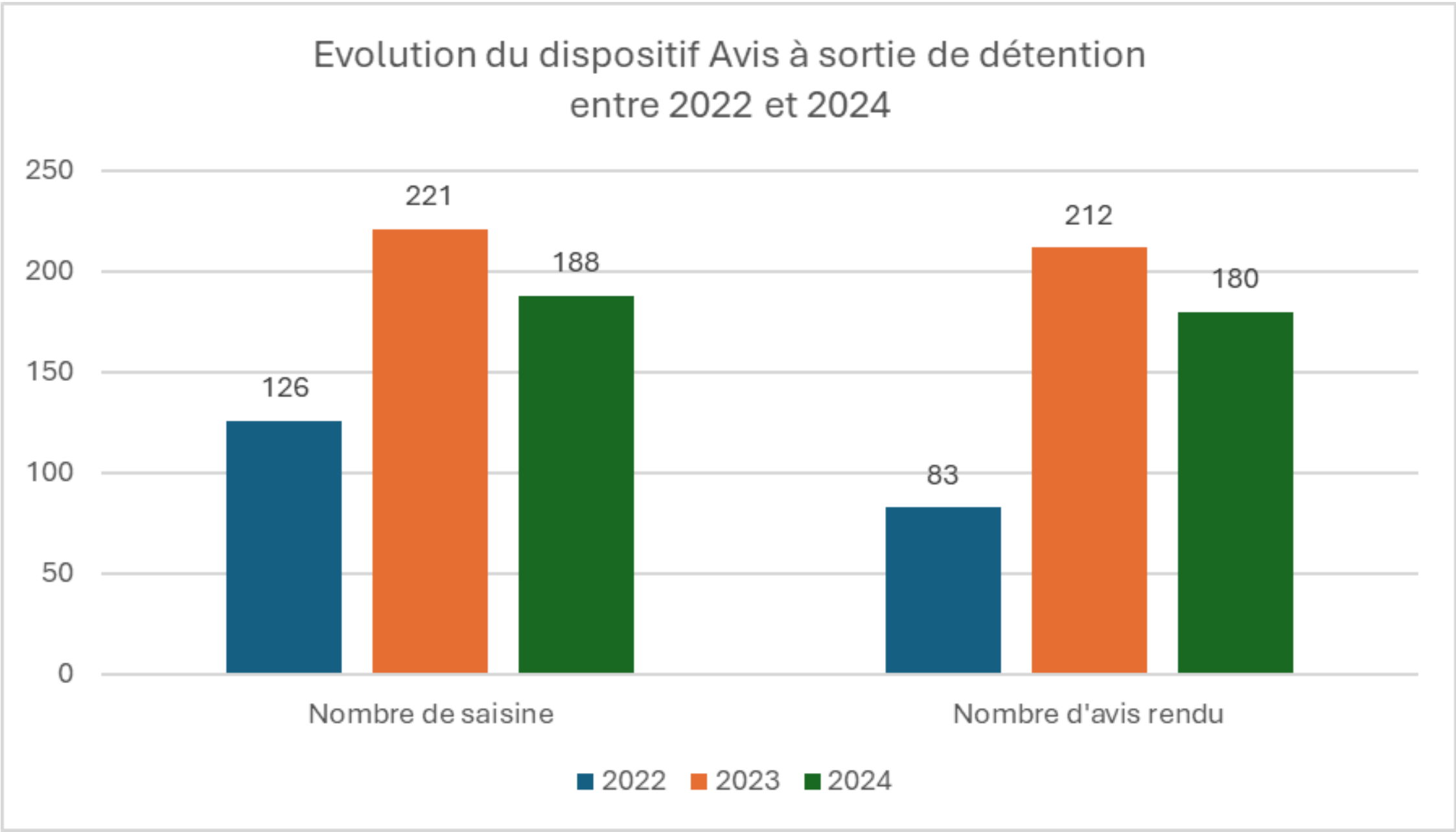
5- Avis à victime : sortie de détention

Le CIDFF de Paris est saisi par certain·es magistrat·es afin de prévenir toute victime de violences au sein du couple résidant sur Paris de la sortie de détention prochaine de l’auteur ou du mis en cause.

Lorsque le·la juriste prévient la victime de la sortie de détention du mis en cause / auteur, il ou elle évalue également la vulnérabilité de la victime, la dangerosité de l’auteur. Cela permet d’orienter vers des préconisations de mise en place ou non de dispositifs de protection.

En 2024, le CIDFF de Paris a été saisi 188 fois (contre 221 en 2023). Il a rendu un avis dans 180 cas (contre 212 en 2023). Dans 8 cas, l’avis n’a pas pu être formulé en raison d’absence de coordonnées de la victime ou de contact impossible (numéro non attribué, information donnée à un proche de la victime mais pas directement à cette dernière...)

108 saisines provenaient des juridictions parisiennes. Les autres saisines provenaient d’autres juridictions (Evry 52, Melun 10, Bobigny 6, Créteil 4, Meaux 3, Poitiers 2, Nantes 1, Toulon 1 Evry Courcouronnes 1)



Focus : mise en lien avec les victimes



Lorsque je reçois « un avis à victime sortie de détention », je dois me mettre en lien avec la victime pour la première fois. Je fais un entretien téléphonique afin d'informer celle-ci le plus rapidement possible de la date de sortie de détention. Lors de cet entretien où j'annonce à la victime une mauvaise nouvelle, bien souvent il est important de gérer l'émotion de la victime qui peut pleurer, voir faire une crise d'angoisse. Puis, je dois créer un lien de confiance avec la victime afin d'évaluer la situation et de préconiser ou pas une mesure de protection.

Evaluer la situation demande de se renseigner auprès de la victime sur sa conjugalité, la typologie des violences, les violences par rapport aux enfants, les éléments de vulnérabilité de la victime (l'emprise par exemple), les éléments de dangerosité du/de la mis.e en cause / auteur.trice des faits, l'avis de la victime sur la réaction du/de la mis.e en cause / auteur.trice des faits face à la Justice.

Sandrine, Juriste

Merci beaucoup de m'avoir mis en contact avec un avocat du programme 365 de la Fondation des Femmes. Grâce à vous, j'ai pu être accompagnée lors de ce procès.

L'audience s'est déroulée aujourd'hui, et Maître B m'a représenté. C'est un avocat incroyable qui m'a apporté un énorme soutien! Et le verdict est tombé, j'ai été reconnue victime et cet homme coupable.

Je suis très heureuse, et surtout reconnaissante de votre travail et également de celui de Maître B.

Sans vous, cela aurait été beaucoup plus compliqué de me présenter à l'audience.

Donc merci infiniment de m'avoir grandement aidée, et merci également à votre association de m'avoir apporté de l'aide. C'est grâce à des personnes comme vous et à votre association que ça aide les femmes dans mon cas ! Cela donne de l'espoir et m'a beaucoup aidé pour ce combat !

Merci pour tout,

Témoignage de Mme M

VIII- Pôle formation et prévention

FORMATIONS PROFESSIONNELLES	ACTIONS GRAND PUBLIC	PRÉVENTION
Notre organisme de formation a obtenu la certification QUALIOPI. Les formations du CIDFF sont dispensées par des formateur·trice·s spécialisé·e·s dans la lutte contre les violences et discriminations et dans l'accompagnement des victimes.	Nos actions grand public peuvent prendre des formes diverses (conférence, table-ronde, interventions auprès d'équipes) adaptées au public concerné (professionnel·le·s, riverain·e·s, bénéficiaires, bénévoles, etc.)	Nos actions de prévention ont pour objectif de permettre aux jeunes de prendre conscience des inégalités, des discriminations et des violences sexistes et sexuelles. Faire intervenir des personnes extérieures leur permet de s'exprimer et de poser des questions qu'i-elles ont parfois du mal à formuler, par peur du jugement.

Chiffres clés



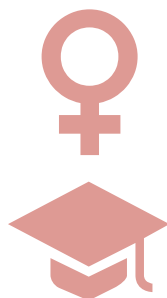
137 actions



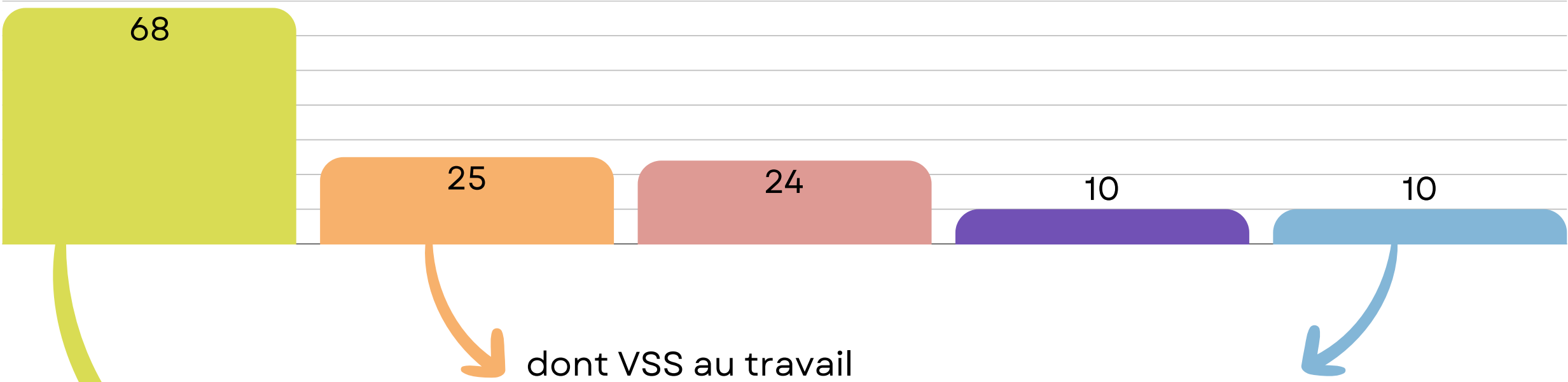
473 heures d'intervention



2803 personnes sensibilisées ou formées



dont 2033 femmes, soit plus de 72% du public rencontré
dont 874 jeunes, soit plus de 31% du public rencontré



dont aspects juridiques, enfants victimes, auteurs de violences et dangerosité, spécificités des violences au sein des couples LGBTQIA+ et seniors, violences conjugales au travail, ...

dont VSS au travail

dont violences intrafamiliales, droit de la famille, droits des femmes, consentement, évaluation de la vulnérabilité des victimes, féminisme, ...

Formations professionnelles avec indicateur Qualiopi



26 formations
professionnelles dont
1 RETEX



262 professionnel.le.s
formé.e.s*



176.5 heures
d'intervention soit des
formations d'une
journée en moyenne

FORMATION	SATISFACTION GLOBALE	TAUX DE REUSSITE GLOBALE	NOMBRE DE FORMATION
VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE	99%	82%	3**
VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL	99%	93%	8
VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE : ENFANTS VICTIMES	100%	94%	2
SPECIFICITES DES VIOLENCES AU SEIN DES COUPLES LGBTQIA+ (avec RETEX)	100%	93%	1
VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE : ASPECTS JURIDIQUES	100%	92%	1
VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE : VULNERABILITE DES VICTIMES (EVVI)	100%	94%	1
VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE AU TRAVAIL	98%	90%	1
TOTAL GLOBAL	99%	91%	17

* par exemple travailleurs.euses sociaux.ales, policier.ère.s, magistrat.e.s, avocat.e.s, professionnel.le.s de santé,....

** 7 formations ont été réalisées auprès de la police municipale et nationale, dans le cadre d'un appel à projet du Centre Hubertine Auclert. Les résultats sont analysés dans le cadre d'un focus ci-après.

1 formation a été réalisée dans le cadre de la sous-traitance (ADRIC), les indicateurs ne sont donc pas exploitables.

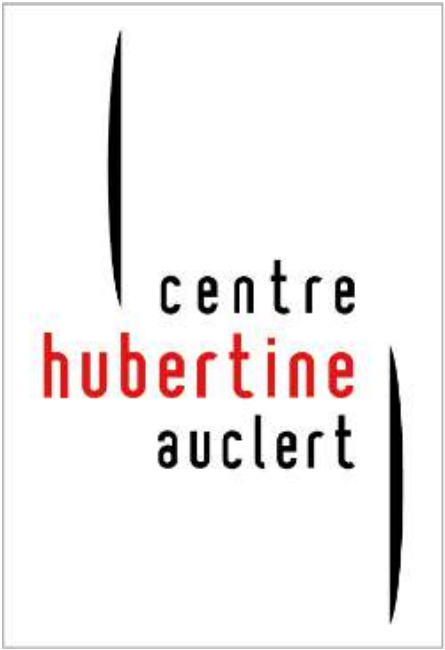


“Formatrice avec un sens de la pédagogie permettant de bien appréhender les différentes notions abordées”

“J’ai trouvé la formation très intéressante, elle a répondu à mes attentes s’agissant des aspects psycho-sociaux.”



FOCUS : Les formations sur les violences au sein du couple auprès des forces de l'ordre



Depuis 2021, le Centre Hubertine Auclert coordonne un projet de formation des forces de l'ordre francilienne dont l'objectif est d'**améliorer l'accueil, le recueil de la parole et l'orientation des femmes victimes de violences conjugales.**

Dans ce cadre, le CIDFF de Paris a répondu à l'appel à projet pour participer à la formation des forces de l'ordre parisienne :



- **auprès de la police nationale** en formation continue (1 journée) avec une intervention de l'association *Femmes pour le dire, femmes pour agir* sur les spécificités de l'accueil des femmes en situation de handicap.



- **auprès de la police municipale**
 - En formation continue (1 journée) en co-animation avec l'association *Elle's Imagine'nt*. Les équipes parisiennes étant "largement sur la voie publique", le but est de les outiller en particulier sur le psychotraumatisme.
 - En formation initiale (1/2 journée) pour outiller les futures équipes sur les mécanismes et les orientations.



7 formations



30 heures
d'intervention



101 professionnel·le·s formé·e·s

dont 73 policiers et policières municipales en formation initiale
dont 13 policiers et policières municipales en formation continue
dont 15 policiers et policières nationales en formation continue

95%

de satisfaction globale

A la question, **“Qu’est ce qui a changé dans vos manières d’accueillir et/ou de recueillir la parole des femmes victimes de violences conjugales ? Que faites-vous différemment depuis la formation ?”**
les policiers et policières interrogé·e·s répondent :

“Je cherche davantage différentes formes de violence dont les personnes peuvent être victime, en cherchant à ne jamais les brusquer”

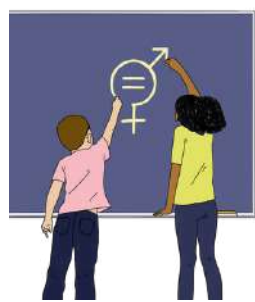
“Sensibilisation des effectifs recevant les plaintes pour l'utilisation des canevas de plaintes quelque soit le type de violence conjugale, conseil sur les associations d'aide aux victimes”

“Meilleure compréhension des enjeux en présence dans les mécanismes de développement de la violence et meilleur accompagnement par l'écoute active. Depuis la formation également, meilleure redirection vers l'ensemble des acteurs partenariaux du secteur pour une prise en charge globale des situations individuelles difficiles”

“Quand une hésitation est manifestée par la victime afin de déposer plainte car son conjoint s'est calmé, je lui rappelle le cycle des violences conjugales. Aussi, je sais mieux expliquer le fonctionnement du CIDFF et j'appuie + sur l'intérêt d'accepter d'être suivi par cette association.”



Prévention en milieu scolaire



27 actions de
prévention



46 heures
d'intervention



385 élèves
sensibilisé.e.s

96%

de satisfaction
globale

Les interventions ont eu lieu en CFA, au lycée, en collège et à l'école de la deuxième chance.

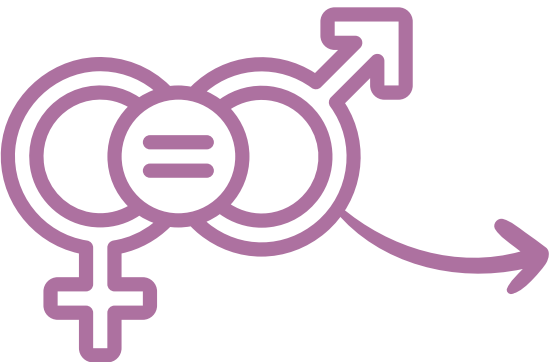


“Alors j’ai bien aimé
parce que ça m’a
permis de découvrir et
de dire et de dire tout ce
que je voulais fin j’étais
pas gêné et c’était
super à re faire 😊”

“c’était bien de parler
de la vraie vie et de ce
que vivent les femmes
au quotidien ainsi que
les hommes”



Stand de sensibilisation et Van Info Femmes (FRCIDFF IDF)



14 stands

Dont 2 avec le Van de notre
FR CIDFF IDF et nos portes-
ouvertes pour le 8 mars

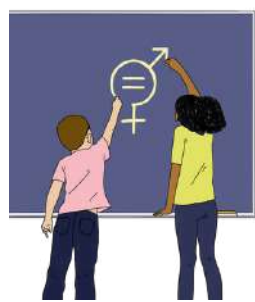


58 heures de
sensibilisation,
d'échanges et
d'orientation !



708 personnes touchées

Sensibilisation en milieu post-bac



26 actions de sensibilisation



27 heures d'intervention



361 étudiant·e·s sensibilisé·e·s

91%

de satisfaction globale

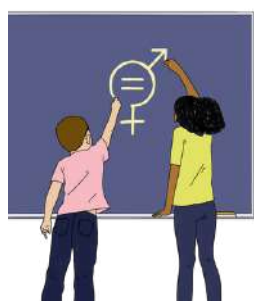
Les interventions ont eu lieu auprès d'une école de masseur·euses kinésiothérapeute, d'école de travail social, d'un IUT, de Sciences-Po Paris et d'un centre de recherche pour doctorant·e·s.

FOCUS : UN CYCLE SUR 4 ANNÉES

Depuis plusieurs années, nous intervenons auprès d'un IFMK (Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie) pour sensibiliser les étudiant·e·s à l'égalité, au consentement, aux violences sexistes et sexuelles, notamment conjugales, ... Il s'agit d'un cycle d'intervention qui a pour but que les futur·e·s praticien·ne·s puissent appliquer les recommandations de la HAS et pratiquer le questionnement systématique.



Sensibilisation auprès de bénéficiaires d'autres structures



9 actions de sensibilisation



19.5 heures d'intervention



61 personnes sensibilisées

91%

de satisfaction globale

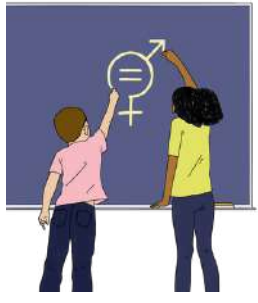
Les interventions ont eu lieu auprès d'une association proposant aux femmes de se professionnaliser dans le milieu de la restauration, dans un foyer jeunes travailleuses, auprès d'une association accompagnant des exilé·e·s afghan·e·s, un centre social dans le cadre d'un cours de français et auprès d'allocataires de la CAF.



“Grand merci 🙏❤️ Proposition : suivi régulier au sein des foyers, des lycées, des collèges. Des interventions sur différents sujets qu'on a abordé (par exemple, une fois par mois), pour approfondir”

“Ça m'a aidé à plus clarifier nos droits dans les situations délicates de plusieurs situations.”

Sensibilisation auprès des professionnel·le·s



35 actions de sensibilisation



80 heures d'intervention



1022 professionnel·le·s sensibilisé·e·s

96%

de satisfaction globale



Focus : une sensibilisation sur la dangerosité des auteurs de violences conjugales

Le CIDFF de Paris a participé à la journée « Protéger les victimes de violences conjugales et prévenir les féminicides » organisée par le Centre Hubertine Auclert - Centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, dans le cadre d'une table ronde sur l'évaluation du danger et la protection des victimes, aux côtés d'Ernestine ronai et de Fabienne Boulard

Nous avons souligné l'importance d'une évaluation continue des risques pour les victimes, en mettant en évidence comment une situation de danger peut rapidement basculer vers un très grand danger nécessitant une protection immédiate.

Certains critères de danger, souvent invisibilisés, nécessitent une attention particulière : l'évolution rapide des cycles de violence ; les comportements des auteurs qui sont dans l'appropriation totale de la victime par des violences sexuelles, des étranglements, ou des étouffements ; les auteurs sans limites, avec des comportements violents en public ou envers des tiers.

Nous avons également mis en lumière les auteurs qui, en maîtrisant leur usage de la violence, restent dans une zone grise légale, échappant ainsi au système judiciaire. Cette situation complique l'identification des victimes et limite leur accès aux dispositifs de protection. Enfin, nous avons présenté le dispositif du Téléphone Grave Danger (TGD) et la convention d'Ordonnance de Protection (OP), qui sont essentiels pour offrir une réponse judiciaire et sociale complète et immédiate.

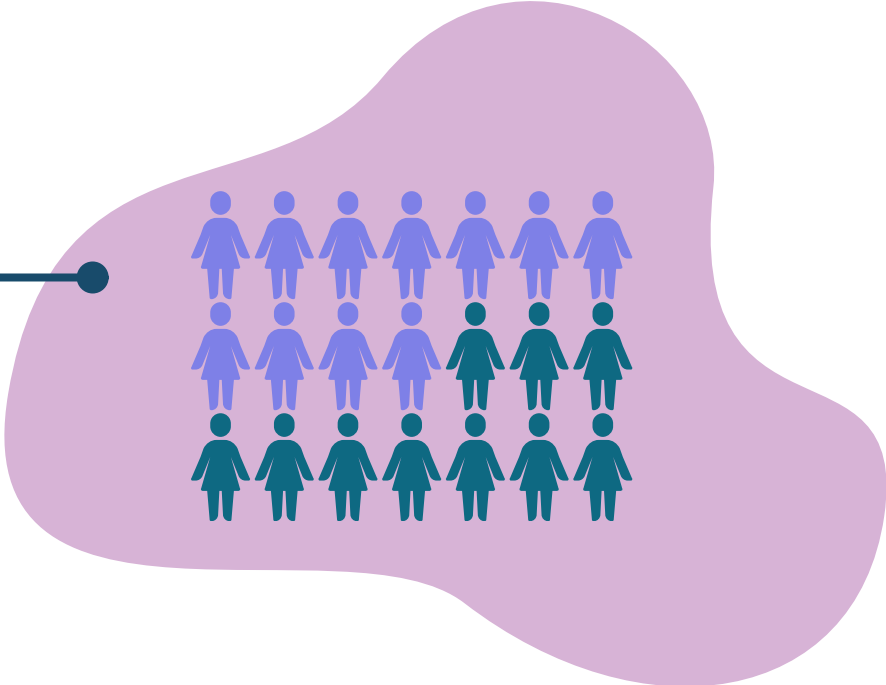
IX- Service emploi

Le service emploi du CIDFF de Paris a pour objectif de permettre aux femmes d'accéder à l'emploi par un accompagnement bienveillant et une équipe pluridisciplinaire.

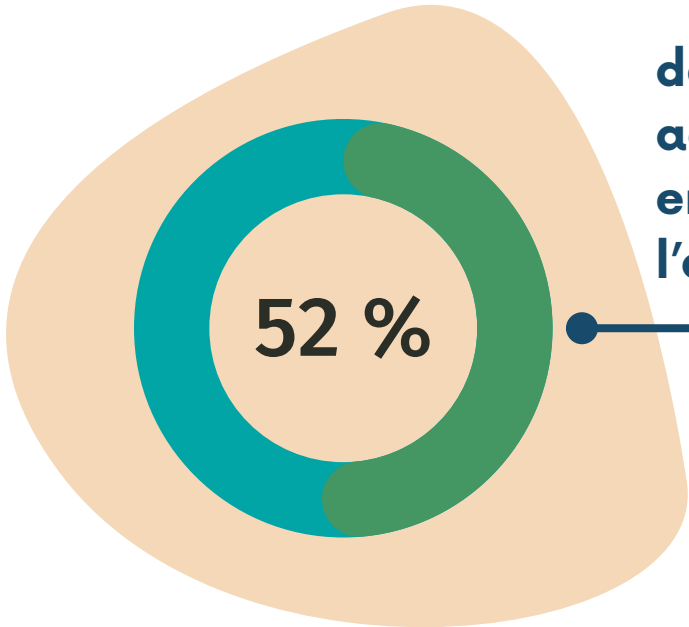
Chiffres clés de l'accompagnement individuel

114 femmes accompagnées
336 entretiens individuels

- 87 accompagnées au sein de l'action spécifique pour les femmes victimes de violences pour 268 entretiens individuels
- 27 accompagnées au sein de l'action généraliste pour 68 entretiens individuels



6.5 mois de suivi en moyenne sur l'action spécifique



des femmes sorties et post-accompagnées ont retrouvé un emploi ou une formation sur l'action spécifique

16 femmes ont reçu un soutien psychologique individuel pour 112 entretiens



Chiffres clés de l'accompagnement collectif spécifique femmes victimes de violences*

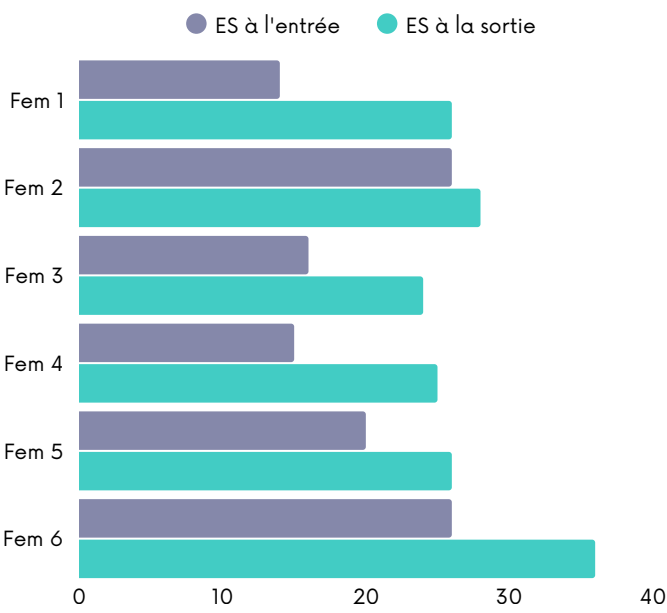


18 femmes accompagnées
63 ateliers collectifs

- 41 ateliers collectifs de retour à l'emploi : 158 participations
- 22 ateliers numériques : 29 participations pour 15 femmes différentes

+ 8 points

Evolution de l'estime de soi entre l'entrée et la sortie de l'action



Des activités pour renforcer l'estime de soi

- Danse indienne et/ou Yoga : 23 séances pour 3 femmes
- Séjour bien-être : 2 femmes différentes ont participé à ce séjour



*cet accompagnement regroupe des sessions collectives et des rendez-vous individuels

I. L'accompagnement généraliste au sein du CIDFF de Paris

Le service emploi du CIDFF de Paris accompagne les femmes au changement. Il a pour ambition de les rendre autonomes et décisionnaires de leur parcours en leur permettant d'auto-identifier leurs besoins et d'être actrices de leurs choix. La conseillère en insertion professionnelle propose aux femmes accompagnées de "marcher à leur côté" pour être en appui à leurs besoins.

L'accompagnement proposé prend en compte la situation globale de la personne et sa capacité à agir sur son devenir. La conseillère en insertion professionnelle appuie et oriente la bénéficiaire, tout en valorisant l'expérience passée par une analyse du parcours avec ouverture d'esprit.

L'écoute active, la disponibilité, l'empathie et la tolérance constituent un réel outil de travail et sont un levier fort et dynamisant pour un retour à l'emploi et à l'estime de soi. Ainsi, la personne qui se sent comprise, écoutée et considérée par son accompagnante reprendra petit à petit confiance en elle et osera ses projets.

Le service emploi s'adresse aux femmes parisiennes qui n'accèdent pas aux dispositifs déjà existants souvent par méconnaissance de leur environnement, aux femmes très éloignées de l'emploi du fait de leur manque de qualification, les femmes ayant des freins multiples (précarité financière et/ou de logement, résidentes en QPV, problématiques de santé, handicap, difficultés linguistiques...).

Des nouveaux partenariats en 2024

Spécificité en 2024, le CIDFF de Paris a souhaité s'ouvrir à la recherche de partenariat en entreprise. C'est ainsi que 2 partenariats ont vu le jour avec la Fondation THOM for You (Marque de bijou) et le Groupe Inditex (Marque Zara). Ces 2 partenariats ont permis de proposer des emplois aux femmes accompagnées au sein de l'action spécifique du CIDFF de Paris.

La Conseillère en insertion professionnelle est intégrée au projet en mettant en place des sessions de pré-recrutement et de coaching. Ainsi des ateliers ont été mis en place pour renforcer la confiance en soi et préparer les candidates aux entretiens (compréhension du projet). Mise en place d'un suivi personnalisé pour identifier les freins (traumatismes, besoins logistiques ou psychologiques) et proposer des solutions adaptées.

Les objectifs poursuivis par la mise en place de ces ateliers :

- Permettre aux candidates d'exprimer leur projet et de renforcer leur confiance.
- Les préparer aux exigences du recrutement en travaillant sur : Faire connaissance entre elles / La prise de parole (présentation, gestion des émotions) / L'organisation et la gestion du temps / Les aspects comportementaux dans le contexte socio-professionnel (communication verbale et non-verbale).

6 femmes ont intégré le projet THOM
9 femmes ont intégré le projet Inditex Zara

PROJET THOM



En partenariat avec la fondation THOM

Public :

- Femmes rencontrant des difficultés d'accès ou de retour à l'emploi
- Être de niveau B1 en français

Le programme :

- 1 expérience de 6 mois rémunérée : En immersion au sein du service, pour découvrir ou renforcer mes connaissances métier
- Une marraine et une formatrice métier interne pour m'accompagner
- Une ou des formations pour compléter l'expérience en fonction de mes besoins
- Un parcours de formation recherche d'emploi (Valoriser mon expérience THOM, CV, Entretien, Présentation, Recommandation référente...)

PROJET ZARA



En partenariat avec le groupe Inditex

Public :

- Femmes ayant vécu des violences
- Être de niveau A2 en français

Le programme :

Plan d'accompagnement sur 8 semaines :

- 2 semaines d'ateliers sur la résilience et la confiance en soi.
- 6 semaines de formation métier, en alternance entre deux magasins, avec un référent dédié.

Suivi post-intégration : Collaboration avec les équipes Diversité et Inclusion et le CIDFF de Paris pour un suivi régulier :

- Identification si besoins spécifiques (logement, soutien psychologique, difficultés professionnelles).
- Évaluation professionnelle continue si besoin pour garantir une insertion réussie.

II. L'accompagnement spécifique au sein du CIDFF de Paris

Les femmes font face à de multiples obstacles lors de leur insertion professionnelle. Parmi ceux-ci figurent les stéréotypes de genre qui limitent les choix de carrière, ainsi que la discrimination salariale et le manque de réseau professionnel.

En plus des obstacles à l'insertion professionnelle classique, un grand nombre de femmes victimes de violence font face à d'autres difficultés telles que les procédures judiciaires (divorce, plaintes), la perte financière, la perte de logement. Les symptômes de stress post-traumatique sont nombreux et ont un impact significatif sur leur quotidien.

Fort de son expertise de la prise en charge des conséquences psycho-traumatiques des violences, le CIDFF de Paris propose une approche globale de la situation professionnelle et personnelle de la femme tout en la considérant dans sa situation ; grâce à une équipe pluridisciplinaire de professionnel·les comprenant une conseillère en insertion professionnelle, une psychologue et des juristes.

Les femmes peuvent choisir le type d'accompagnement :

- **Collectif** : 6 mois d'accompagnement en ateliers collectifs (2 ateliers hebdomadaires) avec la conseillère en insertion professionnelle et la psychologue et un rendez-vous individuel tous les mois avec la conseillère en insertion professionnelle sur 12 mois.
- **Individuel** : 2 rendez-vous individuels par mois avec la conseillère en insertion professionnelle et un soutien psychologique en fonction des besoins et souhait de la personne sur 12 mois.

Les femmes peuvent alors s'engager, à hauteur de leur possibilité et dans le respect de leur temporalité. Elles prennent en main leur parcours dès le début de l'accompagnement, en optant pour un soutien à la fois individuel et/ou collectif. Cette projection vers l'avenir ne peut se réaliser pleinement qu'à travers la sensibilisation à l'estime de soi, à la compréhension des différents types de violences et de leurs répercussions psychologiques, ainsi qu'un travail de gestion des émotions, de connaissance de soi et d'affirmation de soi. Ces sujets sont abordés par la psychologue spécialisée en psycho-traumatisme, puis intégrés par la conseillère en insertion professionnelle pour répondre aux attentes du monde du travail lors de l'élaboration du projet professionnel et de la recherche d'emploi.

Nous invitons les femmes à participer aux ateliers collectifs qui offrent un espace propice au lien social et permettent ainsi de rompre la solitude dans laquelle se trouvent majoritairement les femmes.

Ces rencontres permettent également de structurer le temps, d'établir une routine autour de leur projet et de retrouver l'envie d'aller de l'avant. De nombreuses compétences sont ravivées notamment : se repérer et respecter le règlement, les codes sociaux en entreprise, utiliser les ressources informatiques et numériques, communiquer à l'oral et à l'écrit, mettre en avant ses compétences et les adapter à différentes situations à l'oral, organiser et planifier son intégration en milieu professionnel, et enfin travailler en groupe et en équipe. Cette stimulation par le groupe conduit à plus d'autonomie, à une capacité à agir, à prendre des décisions, en venant au CIDFF de Paris, on pose des actes vers l'emploi mais également dans sa vie personnelle.

Focus : Les ateliers collectifs « emploi et psychologie » :

Ces ateliers s'inscrivent dans une dynamique de remobilisation sociale et professionnelle. Ils constituent un espace structurant, à la fois sécurisant et stimulant, permettant aux participantes, d'être entre paires et de rompre leur isolement, de créer du lien social, et de se projeter à nouveau dans une dynamique de projet.

La régularité des séances, chaque jeudi sur six mois, favorise l'instauration d'une routine. Elle permet aux participantes de structurer leur semaine autour d'un objectif concret et de retrouver une forme d'engagement, à la fois personnel et collectif.

Ces ateliers, sont pensés comme des mises en situation professionnelle : les participantes intègrent le CIDFF comme si « elles allaient au travail ». Elles y rencontrent des salarié.e.s, respectent le règlement et se réapproprient certains codes sociaux-professionnels. Cette approche immersive est essentielle pour réactiver des repères parfois perdus par les parcours de violence.

Sur le plan des compétences, ces ateliers permettent de mobiliser et de valoriser des savoir-faire :

- Respect des règles et horaires,
- Maîtrise des codes sociaux,
- Utilisation des outils numériques
- Prise de parole en public et communication écrite
- Capacité à identifier et à valoriser ses compétences transférables
- Organisation et planification d'un projet
- Travail en groupe et collaboration

Cette stimulation par le groupe favorise l'estime de soi, l'affirmation personnelle et la capacité d'agir. En posant chaque semaine un acte concret : venir à l'atelier, les participantes enclenchent un processus de décision et de responsabilisation, bénéfique à l'insertion professionnelle



Le témoignage de Mélodie

Mélodie traversait l'une des périodes les plus sombres de sa vie. Elle avait perdu sa direction, ne sachant plus quel chemin emprunter, elle frappa à la porte du service emploi du CIDFF, et la porte s'ouvrit...écouter, comprendre, ...sans jugement ... présence, elle (CIP) lui avait aussi appris qu'elle pouvait se tenir debout toute seule ... »

Mélodie, nous a été orientée par un prescripteur, démuni face à sa situation de fragilité. Victime de violences physiques, psychologiques, isolée, elle subissait une forme d'exploitation professionnelle : serveuse dans un restaurant, elle dormait sur place, dans un espace restreint avec son fils.

Elle a été accompagnée en entretiens individuels par la conseillère en insertion professionnelle et la psychologue spécialisée en psychotrauma, et a participé aux ateliers collectifs croisant emploi et psychologie.

L'objectif : lui redonner confiance en elle et en l'autre, dans un cadre sécurisant, aussi bien physiquement que psychiquement. En travaillant sur sa biographie, des pistes professionnelles ont émergé : Mélodie aimait bricoler, créer de ses mains, et écrire : des passions oubliées ou jamais envisagées comme orientations professionnelles. Son visage s'illuminait lorsqu'elle en parlait.

Un accompagnement global et coordonné.

Ce parcours a été rendu possible grâce à un accompagnement individualisé et une coordination pluridisciplinaire impliquant juriste, psychologue, conseillères en insertion professionnel en lien étroit avec les entreprises partenaires. Cette approche globale, centrée sur la personne, son histoire, ses ressources et ses vulnérabilités, a permis une insertion professionnelle.

Mélodie a suivi une reconversion professionnelle de 6 mois avec la Fondation THOM.

Aujourd'hui, Mélodie a été embauchée en CDI, comme opératrice logistique et continue de nourrir son projet professionnel : de se former aux métiers du bijou.

X- Accompagnement à la parentalité dans le contexte des violences conjugales

Les violences faites aux femmes, et en particulier celles exercées dans le cadre conjugal, ont des répercussions profondes sur les victimes, qu'elles soient majeures ou mineures.

Les femmes accompagnées dans le cadre des violences au sein du couple et dans les dispositifs de protection témoignent régulièrement des difficultés rencontrées dans l'exercice de leur parentalité. Celle-ci est souvent altérée par les violences subies, instrumentalisée par le conjoint violent, et soumise à son emprise.

Les conséquences sont multiples : atteintes à la santé physique et mentale, conditions de vie précaires et stressantes, stratégies de survie impactant leur disponibilité émotionnelle.

Ces situations peuvent limiter la capacité des mères à répondre aux besoins de leurs enfants, à les écouter et les rassurer. La relation mère-enfant est également fragilisée lorsque le conjoint dévalorise les compétences parentales maternelles devant les enfants.

CIDFF
Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles
Paris

GROUPE DE PAROLE

Parentalité et violences au sein du couple

Pour les femmes victimes de violences au sein du couple

Thèmes : La parentalité, violences au sein du couple, parentalité en parallèle, les différents types de violence.

Les groupes de paroles sont co-animés par une psychologue et une travailleuse sociale

Un entretien préalable avec une psychologue pour intégrer le groupe de parole est nécessaire

➔ Prise de rendez-vous CIDFF de Paris :
01.83.64.72.01 - femmesinfo@cidffdeparis.fr

Les **lundis** de 16h30 à 17h30 au CIDFF de Paris
17 rue Jean Poulmarch, 75010 Paris
(Métro Ligne 5 Jacques Bonsergent)

Les **jeudis** de 14h30 à 15h30 à l'association Jean COTXET
75 rue de Clichy, 75009 Paris
(Métro lignes 2 et 13 Place de Clichy)

financé par

Pour répondre à ces enjeux, le CIDFF de Paris a mis en place des groupes de parole ainsi qu'un accompagnement individuel à la parentalité. Deux groupes de parole hebdomadaires ont été instaurés :

- Un groupe au sein du CIDFF de Paris ;
- Un second en partenariat avec l'association Jean Coxtet.

Avec :

- Une psychologue de l'association Elle's IMAGINE'nt a assuré les entretiens préalables à l'intégration dans les groupes de parole, ainsi que la co-animation de ces derniers.
- Une éducatrice spécialisée de l'association Jean Coxtet est également intervenue pour renforcer l'équipe et co-animer les groupes.

Nous constatons une amélioration de la relation parent-enfant a été observée chez les participantes.

Des demandes de renseignements juridiques ont émergé au sein des groupes. Une passerelle a été mise en place avec les juristes du CIDFF de Paris afin d'informer les femmes sur leurs droits, notamment en matière de pension alimentaire, d'autorité parentale et de droit de visite.

En complément, des actions de sensibilisation à la parentalité ont été menées avec différents partenaires, sur des thématiques ciblées :

- Des étoiles et des femmes,
- Moi et mes enfants,
- Interventions auprès des familles de personnes détenues à la prison de la Santé (en partenariat avec le SPIP),
- Actions avec le Van Info Femmes, Nouvelle Page, la Maison du Bas Belleville, la CPAM, Village Famille, la Médiathèque Françoise Sagan, etc.

Ces sensibilisations ont connu une forte participation, avec plus de **280 participations enregistrées**. Les thèmes abordés ont suscité un vif intérêt : cyberviolences, consentement auprès des enfants, droits parentaux, conséquences des violences sur les enfants, etc.

- **14 femmes** ont régulièrement participé aux groupes de parole et souhaitent poursuivre ce travail engagé.
- **102 femmes** ont bénéficié d'un accompagnement juridique individualisé concernant leurs droits parentaux (pension alimentaire, droit de visite et d'hébergement, autorité parentale).

Ces actions ont un effet tangible sur les participantes. Elles leur permettent de renforcer leur pouvoir d'agir, de retrouver confiance en elles, et de mettre en place des démarches concrètes pour reprendre leur place de mère, sécuriser leurs enfants et reconstruire une parentalité autonome et apaisée.

XI- Les Ateliers du mardi : la reconstruction par le sport.

Les violences faites aux femmes ont des conséquences majeures sur leur santé physique et mentale. Les études montrent notamment que les femmes victimes de violences présentent un risque deux fois plus élevé de souffrir de dépression que la population générale.

Conscients de ces enjeux, nous accompagnons les femmes dans leur processus de reconstruction et les aidons à retrouver sécurité et bien-être.

C'est dans cette optique que nous avons développé un projet d'ateliers sportifs, visant à favoriser la reconstruction psychique et physique des femmes, tout en recréant du lien social.

Des séances hebdomadaires ont été mises en place chaque mardi matin, hors vacances scolaires, avec un roulement d'activités sportives adaptées :

- Yoga ;
- Shiatsu ;
- Qi Gong ;
- Gym douce.

Ces disciplines ont été choisies pour leur caractère doux et progressif, afin de permettre une reprise d'activité physique respectueuse des corps ayant subi des traumatismes.

Une attention particulière a été portée à l'accessibilité : les séances, les lieux et les équipements sont adaptés aux femmes en situation de handicap.

Les intervenants sont sensibilisés et formés à l'accueil de ce public, en lien avec l'expertise de l'équipe du CIDFF.



- **36 séances organisées** (hors vacances scolaires).
- **53 femmes ont participé**, majoritairement en situation de vulnérabilité, ont pris part aux activités.

- Nous avons observé plusieurs impacts :

- Amélioration de la condition physique et du bien-être mental ;
- Reprise de confiance en soi exprimée par les participantes ;
- Création de lien social autour d'un projet collectif ;
- Découverte du CIDFF par de nouvelles bénéficiaires.

Les ateliers ont non seulement été régulièrement assurés, mais ils ont également permis de renforcer la visibilité du CIDFF auprès d'un nouveau public. Ce dispositif sera reconduit et potentiellement étendu, au vu des retours très positifs des participantes.

“Tous les ateliers auxquels j'ai participé étaient vraiment bien. **Bienveillants, bénéfiques, intéressant... Vos intervenantes sont fort** sympathiques et je regrette de ne plus pouvoir y participer... Mais c'est pour le mieux puisque je reprends enfin une activité ! J'espère que d'autres femmes pourront continuer à en bénéficier. Pouvoir retrouver l'estime de soi et se réapproprier son corps et même son esprit grâce à ça est un pas important. Merci à toute l'équipe du CIDFF pour votre accompagnement et merci à vos intervenantes des ateliers.»

Témoignage de F

XII- Perspectives 2025

1/ Pérenniser



La prise en charge des victimes de violences au sein du couple en :

- Développant de nouveau partenariat ;
- Stabiliser l'activité.

2/ Mettre en œuvre

Le développement du pôle formation en :

- Intégrant une nouvelle formation au catalogue sur les VSS au Travail ;
- En formant de nouveaux professionnel·les sur les violences au sein des couples LGBTQIA+



3/ Développer



- Le projet de réinsertion professionnelle par les fleurs pour les femmes très éloignées de l'emploi avec le CIDFF du 93 et Du Pain et des Roses ;



- Le projet femmes de plus de 60 ans victimes de violences et lancer l'étude-action afin de former les professionnel·les en lien avec ces femmes.

Remerciements

En 2024, le CIDFF de Paris a été une nouvelle fois soutenu par ses partenaires institutionnels, associatifs et privés afin de contribuer à lutter contre les violences sexistes et sexuelles et à promouvoir l'égalité Femmes/Hommes.

Merci **aux donateurs et donatrices** qui nous apportent leurs encouragements à poursuivre et à intensifier notre action.

Merci **aux associations et aux entreprises** avec lesquelles nous partageons un partenariat de proximité.

Merci **aux partenaires institutionnels et aux financeurs publics** qui nous ont renouvelé leur confiance.

Merci **à l'équipe salariée** du CIDFF de Paris sans qui rien ne serait possible

Merci **aux membres du Conseil d'administration** qui se sont engagé·es avec enthousiasme et compétence dans l'évolution du CIDFF de Paris.

Merci à **toutes celles et à tous ceux** qui nous accompagnent dans notre action auprès des femmes, afin qu'elles trouvent le chemin de leurs droits et de leur autonomie.

